

# Biométhane des Bords de Loire

## Liste de toutes les observations déposées

Observation N° 172 (Email)

17/05/2023 16:10:37

Par info@leshabitantsontlaparole.fr

A monsieur le commissaire enquêteur Le 17 mai 2023

La communication autour du projet a été gravement défailante au regard d'un procédé encore méconnu et qui, bien au contraire, aurait mérité un niveau de communication bien supérieur à ce qui se pratique habituellement, je dois préciser d'emblée que mon association ne s'est jamais prononcée contre les méthaniseurs en général mais contre celui-ci précisément, et ce pour de nombreuses raisons mais principalement sur le fond.

l'arrêté de basculement de janvier 2022 affiché uniquement sur le site de la préfecture et Géorisques

certaines élus de Saint-Herblain avaient demandé un report ou un prolongement de l'enquête publique, ça n'a pas été accepté, je considère donc que le temps de la réflexion accordé aux habitants et aux élus n'était pas suffisant et qu'ils n'ont pas eu le temps de débattre et de se forger raisonnablement un avis

fin février 2023 seulement les conseils municipaux des 22 communes concernées par l'épandage + Saint Herblain + Indre sont invitées à une réunion d'information

l'invitation à cette réunion d'information du 28 février au Vigneau à Saint Herblain n'est pas acceptable, des flyers ont été déposés dans certaines boîtes aux lettres mais pas partout et surtout, cette invitation sur le site d'ENGIE BIOZ en mairie se faisait par enregistrement préalable à condition de donner nom, prénom, ville et adresse mail, cette condition pouvant s'apparenter sans problème à de la rétention d'information et à de l'obstruction à l'accès à une réunion publique, de plus c'est non conforme au RGPD et à la loi Informatique et Libertés concernant l'usage des données personnelles, aussi, ces faits suffisent à conduire monsieur le Préfet, qui ne peut accepter ce genre de pratique, à donner un avis défavorable à ce projet, les habitants n'ayant pas été correctement et suffisamment informés

22 communes jamais associées à ce projet, ni par Nantes métropole, ni par la chambre d'Agriculture

ainsi leurs conseils municipaux n'ont pas eu le temps matériel d'organiser le débat public et de délibérer, à l'exception de Sucé qui a pu profiter d'un conseil municipal pour obtenir à la majorité absolue l'interdiction de tout épandage provenant du méthaniseur de Saint-Herblain (ni concertation, ni information et risques réels de pollution de l'Erdre)

des schémas, entre autres du SDIS sont illisibles et de nature à nuire à cette enquête

La Cellule Locale composée majoritairement d'élus locaux et territoriaux, sous l'égide du SAGE Estuaire de la Loire et du SADGE en charge de la gestion de l'eau en local a donné à juste titre un avis largement défavorable par 8 voix contre sans compter les nombreuses réserves émises par le SAGE Vilaine

Leur constat est évident et sans appel, absence d'analyse des paramètres agronomiques des sols, pas d'études sur les conséquences sur la vitesse d'écoulement et le temps de concentration, pas de prise en compte des contraintes environnementales du site dans l'analyse de faisabilité, des inquiétudes sur la qualité de l'eau de captage près de Nort-sur-Erdre, des parcelles d'épandage trop proches de ruisseaux, pas de garantie de

réduction des flux d'azote et de phosphore dans les digestats, ils ont émis des doutes légitimes en s'appuyant sur le PPI Loire aval de Nantes

Le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires qui encourage les projets de méthanisation

Les risques d'un tel projet en zone inondable sont réels

Les incidences sur la sensibilité environnementale du milieu sont effectivement avérés, en particulier le regard du plan de prévention des risques d'inondation de la « Loire aval »

le projet est situé sur les zones b (aléa à fort) et b (aléa modéré), le risque d'inondation est d'une probabilité faible mais avec des conséquences extrêmement graves, ce qui en fait un risque majeur et favoriser très largement par le jeu des marées

de plus, cette zone est manifestement un champ d'expansion des crues car c'est l'ancien lit de la Loire comblé il y a un peu plus de deux siècles, plusieurs étiers relient d'ailleurs directement le fleuve et la zone inondable et aussi la zone humide située au-dessus

nos voisins allemands ayant abandonné tous les projets de méthaniseurs en raison principalement des fuites dans le sol, c'est donc un risque supplémentaire de voir un déversement accidentel dans le dernier fleuve sauvage d'Europe

ce projet ainsi situé en zone industrielle, son impact en cas d'inondation ou d'accident pourrait avoir des conséquences graves sur les installations voisines et les premières habitations de Indre, de Saint-Herblain et de Nantes dans le village de la Roche-Maurice

le risque de pollution de la Loire est donc réel mais à l'instar de la Sèvre Nantaise polluée gravement par son affluent l'Ouin dans les Deux-Sèvres, les conséquences seraient à la mesure de la taille de la Loire

deux points d'alimentation en eau de la métropole nantaise qui sont situés sur l'Erdre et la Loire à hauteur de Malakoff seraient menacés

des craintes réelles autour de 5 zones d'intérêt écologique floristique et faunistique, il n'est d'ailleurs pas normal que l'agence française de biodiversité n'ait pas avisé l'autorisation de cette enquête publique alors même que le SAGE et le SADGE dépendent de cette agence

les sites Natura 2000 de l'estuaire de la Loire seraient ainsi menacés directement tels que les marais de Donges et de Couëron, le marais de Goulaine qui sont aussi des zones de production spéciale pour les oiseaux protégées, sans compter le risque pour les poissons migrateurs dont la loi sur l'eau favorise désormais leur remontée comme les quelques centaines de saumons remontant depuis peu la Loire l'attestent

le lac de Grand lieu car relié au canal de la Martinière, pourrait aussi être menacé

la CLE a d'ailleurs mis l'accent sur un manquement du maître d'ouvrage qui prend en compte les côtes hautes des inondations sans tenir compte du réchauffement climatique qui entraînera une remontée des eaux inévitable

La balance risques/bénéfice est totalement défavorable à ce projet :

même si c'est un projet d'intérêt général, effectivement le maître d'ouvrage n'a pas été contraint de le réaliser dans cette zone inondable car 4 autres projets lui avaient été proposés, de plus, le meilleur compromis n'a absolument pas été trouvé entre les intérêts hydrauliques, économiques, et environnementaux de ce secteur

le maire, lors d'une réunion publique et devant le sous-préfet n'a pas apporté de réponse concernant le sort des très nombreux occupants de ce camp illicite situé sur ce site

le porteur du projet annonce une production de gaz équivalent correspondant à la consommation de 111 camions/jour alors qu'il prévoit 37 camions/jour (voire beaucoup plus en période d'épandage pour le fonctionnement de cette usine, on ne peut donc pas prendre autant de risques pour les populations, que ça soit une explosion, un incendie, une pollution de l'Erdre ou la Loire avec privation d'eau pour des centaines de milliers d'habitants pour le simple bénéfice de pouvoir faire rouler quelques dizaines camions au gaz vert venant du trafic à un réseau routier déjà saturé

de plus, des entrants pourraient venir d'un autre département et aggraver le phénomène

la teneur de ceux-ci est à ce jour totalement inconnue

la distance entre la production des entrants, l'utilisation du gaz produit et les zones d'épandage doit être réduite au maximum, comme par exemple le méthaniseur de Rezé qui se sert directement des boues de la station d'épuration, et prévoir de traverser la métropole et le département de long en large, c'est prendre des risques majeurs pour l'environnement alors que le but initial est le protéger, un non sens complet

la surface du terrain acquit pour le site pourrait permettre d'agrandir considérablement ce projet initial sans obligation d'autorisation

Mon avis est le même que la CLE et je demande que celui-ci, de par son analyse et du résultat sans appel du scrutin, soit impérativement respecté, pour toutes ces raisons et parce que construire ce type d'usine sur une zone inondable serait particulièrement à risques, mon avis est que ce projet doit être purement et simplement abandonné, il en va de l'intérêt public.

La Loire et l'Erdre étant nos biens communs à tous, on se doit de les protéger de tels projets et à ce point impréparés, préservons cette belle rivière et ce fleuve majestueux qui sont les fiertés de notre région

Pierrick Guisnel, herblinois et président de l'association herblinoise « Les habitants ont la parole »

Association N° 2025263

Observation N° 171 (RegistreDemat)

17/05/2023 16:45:25

Le bureau Métropolitain en date du 30 mars 2018 à pris position pour la vente d'un terrain de 23570m2 pour installer un méthaniseur Quai Emile Cormerais pour un montant de 371.600€ HT

Cette décision était comme indiqué sur la pièce jointe: des conditions suspensives majeures.

Ces conditions suspensives majeures devaient être réalisé au plus tard le 30 décembre 2021 date d'échéance du compromis de vente .

Qu'en est il à ce jour, les conditions suspensives majeures .... ont elles été levées, et pourrait on avoir le détail sur les actions menées afin de lever ces conditions suspensives MAJEURES..

Je considère que ce projet à 600m des habitations, proche de la Loire , qui produira des nuisances sonores , olfactives et une augmentation très importante de trafic poids lourds, entr'autre sur la D104 appelé route des sables !, la dévaluation du patrimoine foncier non négligeable sur INDRE, me fait dire NON au METHANISEUR , quai Emile Cormerais .

[PJ : Méthaniseur vente terrain bureau metropolitain avril 2018.pdf](#)

Observation N° 170 (RegistreDemat)

17/05/2023 16:41:17

Avis collégial de personnes

résidant à Indre et à St Herblain :

Chrystelle BERNARD, Céline BONTEMPS, Tristan CHASSELOUP, Chantal GUEDON, Xavier HIENNE, Alexandre RAJA, Monique RICHARD, Joëlle RONNET-NICOLLE

[PJ : Méthaniseur St Herblain AVIS Collégial 2023-05-17.pdf](#)

Observation N° 169 (RegistreDemat)

17/05/2023 16:35:01

Par LPO44 LPO Loire-Atlantique

Si jointes la contribution de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique (LPO44) relative à l'implantation de l'usine de méthanisation « Biométhane des bords de Loire » (CBBDL) sur la commune de Saint-Herblain.

Merci de me confirmer la bonne réception et la bonne lisibilité du document.

Cordialement,

Olivier ORIEUX.

[PJ : 2023\\_0517\\_LPO44\\_Contribution\\_Methaniseur\\_St\\_Herblain.pdf](#)

Observation N° 168 (RegistreDemat)

17/05/2023 16:04:18

Par PIERRICK GUISEL

A monsieur le commissaire enquêteur

Le 17 mai 2023

La communication autours du projet a été gravement défailante au regard d'un procédé encore méconnu et qui, bien au contraire, aurait mérité un niveau de communication bien supérieur à ce qui se pratique habituellement, je dois préciser d'emblée que mon association ne s'est jamais prononcée contre les méthaniseurs en général mais contre celui-ci précisément, et ce pour de nombreuses raisons mais principalement sur le fond.

l'arrêté de basculement de janvier 2022 affiché uniquement sur le site de la préfecture et Géorisques certains élus de Saint-Herblain avaient demandé un report ou un prolongement de l'enquête publique, ça n'a pas

été accepté, je considère donc que le temps de la réflexion accordé aux habitants et aux élus n'était pas suffisant et qu'ils n'ont pas eu le temps de débattre et de se forger raisonnablement un avis

fin février 2023 seulement les conseils municipaux des 22 communes concernées par l'épandage + Saint Herblain + Indre sont invitées à une réunion d'information

l'invitation à cette réunion d'information du 28 février au Vigneau à Saint Herblain n'est pas acceptable, des flyers ont été déposés dans certaines boîtes aux lettres mais pas partout et surtout, cette invitation sur le site d'ENGIE BIOZ en mairie se faisait par enregistrement préalable à condition de donner nom, prénom, ville et adresse mail, cette condition pouvant s'apparenter sans problème à de la rétention d'information et à de l'obstruction à l'accès à une réunion publique, de plus c'est non conforme au RGPD et à la loi Informatique et Libertés concernant l'usage des données personnelles, aussi, ces faits suffisent à conduire monsieur le Préfet, qui ne peut accepter ce genre de pratique, à donner un avis défavorable à ce projet, les habitants n'ayant pas été correctement et suffisamment informés

22 communes jamais associées à ce projet, ni par Nantes métropole, ni par la chambre d'Agriculture ainsi leurs conseils municipaux n'ont pas eu le temps matériel d'organiser le débat public et de délibérer, à l'exception de Sucé qui a pu profiter d'un conseil municipal pour obtenir à la majorité absolue l'interdiction de tout épandage provenant du méthaniseur de Saint-Herblain (ni concertation, ni information et risques réels de pollution de l'Erdre)

des schémas, entre autres du SDIS sont illisibles et de nature à nuire à cette enquête

La Cellule Locale composée majoritairement d'élus locaux et territoriaux, sous l'égide du SAGE Estuaire de la Loire et du SADGE en charge de la gestion de l'eau en local a donné à juste titre un avis largement défavorable par 8 voix contre sans compter les nombreuses réserves émises par le SAGE Vilaine

Leur constat est évident et sans appel, absence d'analyse des paramètres agronomiques des sols, pas d'études sur les conséquences sur la vitesse d'écoulement et le temps de concentration, pas de prise en compte des contraintes environnementales du site dans l'analyse de faisabilité, des inquiétudes sur la qualité de l'eau de captage près de Nort-sur-Erdre, des parcelles d'épandage trop proches de ruisseaux, pas de garantie de réduction des flux d'azote et de phosphore dans les digestats, ils ont émis des doutes légitimes en s'appuyant sur le PPI Loire aval de Nantes

Le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires qui encourage les projets de méthanisation

Les risques d'un tel projet en zone inondable sont réels

Les incidences sur la sensibilité environnementale du milieu sont effectivement avérées, en particulier le regard du plan de prévention des risques d'inondation de la « Loire aval »

le projet est situé sur les zones b (aléa à fort) et b (aléa modéré), le risque d'inondation est d'une probabilité faible mais avec des conséquences extrêmement graves, ce qui en fait un risque majeur et favorisé très largement par le jeu des marées

de plus, cette zone est manifestement un champ d'expansion des crues car c'est l'ancien lit de la Loire comblé il y a un peu plus de deux siècles, plusieurs étiers relient d'ailleurs directement le fleuve et la zone inondable et aussi la zone humide située au-dessus

nos voisins allemands ayant abandonné tous les projets de méthaniseurs en raison principalement des fuites dans le sol, c'est donc un risque supplémentaire de voir un déversement accidentel dans le dernier fleuve sauvage d'Europe

ce projet ainsi situé en zone industrielle, son impact en cas d'inondation ou d'accident pourrait avoir des conséquences graves sur les installations voisines et les premières habitations de Indre, de Saint-Herblain et de Nantes dans le village de la Roche-Maurice

le risque de pollution de la Loire est donc réel mais à l'instar de la Sèvre Nantaise polluée gravement par son affluent l'Ouin dans les Deux-Sèvres, les conséquences seraient à la mesure de la taille de la Loire

deux points d'alimentation en eau de la métropole nantaise qui sont situés sur l'Erdre et la Loire à hauteur de Malakoff seraient menacés

des craintes réelles autour de 5 zones d'intérêt écologique floristique et faunistique, il n'est d'ailleurs pas normal que l'agence française de biodiversité n'ait pas avisé l'autorisation de cette enquête publique alors même que le SAGE et le SADGE dépendent de cette agence

les sites Natura 2000 de l'estuaire de la Loire seraient ainsi menacés directement tels que les marais de Donges

et de Couëron, le marais de Goulaine qui sont aussi des zones de production spéciale pour les oiseaux protégées, sans compter le risque pour les poissons migrateurs dont la loi sur l'eau favorise désormais leur remontée comme les quelques centaines de saumons remontant depuis peu la Loire l'attestent le lac de Grand lieu car relié au canal de la Martinière, pourrait aussi être menacé la CLE a d'ailleurs mis l'accent sur un manquement du maître d'ouvrage qui prend en compte les côtes hautes des inondations sans tenir compte du réchauffement climatique qui entraînera une remontée des eaux inévitable

La balance risques/bénéfice est totalement défavorable à ce projet : même si c'est un projet d'intérêt général, effectivement le maître d'ouvrage n'a pas été contraint de le réaliser dans cette zone inondable car 4 autres projets lui avaient été proposés, de plus, le meilleur compromis n'a absolument pas été trouvé entre les intérêts hydrauliques, économiques, et environnementaux de ce secteur le maire, lors d'une réunion publique et devant le sous-préfet n'a pas apporté de réponse concernant le sort des très nombreux occupants de ce camp illicite situé sur ce site le porteur du projet annonce une production de gaz équivalent correspondant à la consommation de 111 camions/jour alors qu'il prévoit 37 camions/jour (voire beaucoup plus en période d'épandage pour le fonctionnement de cette usine, on ne peut donc pas prendre autant de risques pour les populations, que ça soit une explosion, un incendie, une pollution de l'Erdre ou la Loire avec privation d'eau pour des centaines de milliers d'habitants pour le simple bénéfice de pouvoir faire rouler quelques dizaines camions au gaz vert venant du trafic à un réseau routier déjà saturé de plus, des entrants pourraient venir d'un autre département et aggraver le phénomène la teneur de ceux-ci est à ce jour totalement inconnue la distance entre la production des entrants, l'utilisation du gaz produit et les zones d'épandage doit être réduite au maximum, comme par exemple le méthaniseur de Rezé qui se sert directement des boues de la station d'épuration, et prévoir de traverser la métropole et le département de long en large, c'est prendre des risques majeurs pour l'environnement alors que le but initial est le protéger, un non sens complet la surface du terrain acquit pour le site pourrait permettre d'agrandir considérablement ce projet initial sans obligation d'autorisation

Mon avis est le même que la CLE et je demande que celui-ci, de par son analyse et du résultat sans appel du scrutin, soit impérativement respecté, pour toutes ces raisons et parce que construire ce type d'usine sur une zone inondable serait particulièrement à risques, mon avis est que ce projet doit être purement et simplement abandonné, il en va de l'intérêt public.

La Loire et l'Erdre étant nos biens communs à tous, on se doit de les protéger de tels projets et à ce point impréparés, préservons cette belle rivière et ce fleuve majestueux qui sont les fiertés de notre région

Pierrick Guisnel, herblinois et président de l'association herblinoise « Les habitants ont la parole »

Observation N° 167 (RegistreDemat)

17/05/2023 15:30:33

Anonyme

Du point de vue des nuisances olfactives :

L'étude olfactive conclut apparemment à une nuisance "acceptable" dans un rayon de 3km alors même que l'évaluation de l'état initial n'a pas encore été faite et le serait uniquement en amont des travaux.

Les habitations indraises situées à proximité (les premières sont d'ailleurs à moins de 3km) souffrent déjà de nuisances olfactives régulières du fait des activités présentes à côté du site (déchèterie, compostage, centrale à béton....).

Il est à noter que le couloir de vent dominant EST-OUEST accentué par la Loire favorise la dispersion d'odeur sur la commune de Basse Indre.

Si l'activité du méthaniseur seule est apparemment acceptable par rapport aux normes (selon l'étude), quand est-il de l'impact global ajouté à une situation déjà source de nuisances récurrentes.

Par ailleurs, les 44 poids-lourds journaliers qui transiteraient sur le quai seront également vecteurs de nuisances olfactives.

Du point de vue de la circulation et de la sécurité :

Je m'étonne de l'absence de prise en compte de l'axe cyclable (itinéraire par ailleurs de la Loire à vélo) fortement



fréquenté et sur lequel Nantes Métropole prévoit des aménagements pour favoriser plus encore son utilisation. Le trafic véhicule est aujourd'hui saturé aux heures de pointe juste devant le site. Les entrées/sorties des 44 poids lourds vont sans nul doute accentuer le phénomène.

Observation N° 166 (RegistreDemat)

17/05/2023 15:25:39

Par Linaik HUCHET

Suite à l'entretien de ce jour avec Monsieur MERLET, agent enquêteur, je souhaite faire part de ma constatation du manque de communication de la part de Nantes, Métropole, des Maires de Saint-Herblain, d'Indre et d'ENGIE BIOZ sur ce projet. Pourquoi tant de silence ?

Comment et quand avons nous découvert le projet ?

14 septembre 2022 : à la fin d'une réunion concernant le projet immobilier du secteur EST de Haute Indre, un élu « lance » qu'un méthaniseur verrait le jour à la place des Roms.

2 octobre 2022 : découverte parmi les ronces d'une affiche « avis au public ».

7 octobre 2022 : passage à la mairie de St Herblain, interrogation à l'accueil de la mairie, présentation de l'affiche « avis au public », le personnel n'est pas au courant. On nous invite (Mme X et moi-même) à attendre Mme MARIOT (urbanisme) qui était en réunion au carré des services. Après des hésitations, cette dernière nous précise que le dossier étant incomplet (absence d'étude auprès de la DDTM) -Tiens donc, il y a bien un projet!!!!-l'affiche devrait être retirée.

Pour info, lors de la pose des affiches pour l'enquête publique, l'affiche « avis au public » était toujours là !!!!

8 octobre 2022 : question à Mr le Maire d'Indre sur le futur projet

« Une affiche concernant une enquête publique sur l'installation d'un méthaniseur est placardée sur le grillage du camp de roms à Saint Herblain. Pourriez vous nous dire ce qu'il en est exactement ? L'enquête publique a-t-elle eu lieu ou pas ? Ce projet est-il finalisé, sachant les nuisances qui en découleront pour la population d'Indre du fait de la proximité d'une telle installation (bruit – odeurs - risques d'explosion - trafic routier, etc...) ? »

10 octobre 2022 : connaissance de l'arrêté de la préfecture n°2022/ICPE/024 du 20/01/2022.

10 octobre 2022 : mail à la SARL PROVOST et TEGUI, huissiers associés.

J'écris : « projet non connu du grand public, peu voire pas du tout de communication à ce sujet d'où mon interrogation, merci d'y donner suite ».

10 octobre 2022 : réponse de l'étude : « nous ne disposons d'aucune information quant au projet évoqué dans votre demande. Je vous invite à vous rapprocher de toute entité concernée par le projet pour obtenir plus de renseignements ».

11 octobre 2022 : nouveau mail à l'étude et je joins une photo de l'affiche « avis au public » présente sur le site.

11 octobre 2022 : réponse de l'étude : « notre mission était de constater l'affichage dudit panneau. Nous n'avons donc pas de détail sur le projet à vous communiquer. Je vous invite à vous rapprocher de la préfecture pour plus de détail ou directement auprès du demandeur au projet ».

14 octobre 2022 : réponse de Mr le Maire à notre question du 8 octobre 2022 sur le projet.

« le projet concerne la commune de St Herblain qui organisera, en lien avec le porteur de projet les concertations prévues par la réglementation. Le Maire d'Indre a fait part au Maire de St Herblain de sa volonté d'associer les habitants d'Indre à ces démarches de communication. Ils ont convenu, conjointement, d'organiser une réunion publique d'information. L'enquête publique n'a pas encore démarré. Engie Bioz visait une simple déclaration ICPE mais l'état leur aurait imposé une « autorisation » ce qui allonge le délai et modifie la procédure de consultation du public. L'objectif de mise en service au 1er janvier 2024 est donc repoussé. Nous vous tiendrons informés dès que de nouveaux éléments nous seront communiqués ».

20 octobre 2022 : nouveau mail à l'office d'huissiers : « votre mission étant de constater l'affichage du panneau, ne deviez vous pas vérifier la mention suivantes : les dates de la consultation du public...Je vous remercie donc de me préciser la date de la mise en place de cette affiche ».

20 octobre 2022 : 17h57 – réponse de Mme TARDIF Charlotte, SARL PROVOST & TEGUI : voir la préfecture

20 octobre 2022 : 18h11 : enfin précision de la date de la pose de l'affiche :  
23 NOVEMBRE 2021

L'affiche « avis au public » ne comportait aucune date !!

« Si l'huissier de justice constate une incohérence sur l'affichage, il peut la préciser au requérant qui pourra dès lors la rectifier ou bien la laisser en l'état. Il engage sa responsabilité sur les mentions ».

4 novembre 2022 : nouvelle visite à la mairie de Saint Herblain. L'accueil n'est toujours pas au courant de ce projet. La personne nous invite à rencontrer le service communication et le service urbanisme.

Le personnel du service communication, ne semble pas être informé !!!

Au service urbanisme, la première personne rencontrée n'était pas très « bavarde », devant notre insistance (Mme X et moi-même) une seconde personne se présente et nous indique quelques renseignements. Projet connu du service mais peut être interdiction de diffuser.....

Une carte étant affichée au mur, je lui indique le lieu exacte car cette personne restait très évasive. Confirmation du secteur.

8 décembre 2022 : Invitation par Mr Vincent Dubois (Engie Bioz) à visiter le méthaniseur de Montaigu – envoi des consignes de sécurité.

14 décembre 2022 : visite du méthaniseur de Montaigu.

17 décembre 2022 : préparation des flyers pour informer les Indrais

10 janvier 2023 :

PREMIER ARTICLE DE PRESSE SUR LE METHANISEUR

11 janvier 2023 : estimant le sujet très important, la présidente d'une association de Basse Indre se propose d'inviter ses adhérents à participer à notre AG et les informe sur le projet du méthaniseur.

17 janvier 2023 : PO, dans la rubrique « pratique » : annonce de notre AG et mention du méthaniseur

24 janvier 2023 : OF, article annonçant notre AG, mention du méthaniseur

26 janvier 2023 : PO : dans la rubrique « notez-le » : annonce de notre AG et mention du méthaniseur.

Lors de l'Assemblée Générale de l'ADRHI - Association des Riverains de Haute Indre-. A la question : qui a vu l'affiche au rond point de Tougas ? pas une seule main se lève..... Il faut avouer qu'elle était bien cachée !!!

27 janvier 2023 : l'association des « habitants ont la parole de Saint Herblain » relaie l'information

30 janvier 2023 : OF, article de presse « vent debout contre le projet de méthaniseur ».

9 février 2023 : suite à nos différentes recherches , on trouve trace de l'annonce n°1018 du JO du 22 février 2020 qui évoque un projet de méthaniseur agricole par les communes de Orvault, Sautron, Couëron et Vigneux. Visite au siège social 18 rue de la Jamétrie à Vigneux. Confirmation de l'abandon du projet, trop difficile à mettre en place..

13 février 2023 : OF, compte rendu du conseil municipal du 2 février. L'ADRHI a posé une question dans le cadre des questions citoyennes pour connaître la position du maire et/ou de l'équipe municipale.....

21 février 2023 : OF, annonce le lancement de notre pétition.



L'article précise également: « Engie Bioz porteur du projet de méthanisation invite....à plusieurs temps d'information. Une première permanence a eu lieu dans les mairies de St Herblain et d'Indre. (permanences faites le 16 février). Une deuxième aura lieu mercredi (22 février....).

Sachant que le flyer informant de ces permanences n'a pas été distribué sur Basse Indre et sur une partie de St Herblain .....

Sachant que ce flyer informant des dates de permanence a été distribué le MERCREDI 15 FEVRIER, c'est à dire la veille de la première permanence !!!!

Et tout ça pendant les vacances scolaires.

Vacances scolaires du 11 au 26 février !!!!!

23 février 2023 : PO, dans la rubrique « à l'agenda », annonce de la réunion d'information du 28 février au Vigneau à Saint Herblain.

Des flyers annonçant une réunion d'information ont été déposés dans les boîtes aux lettres. Pour cette réunion il nous est demandé de nous inscrire au préalable en précisant nom, prénom et commune de résidence dans le seul but de nous accueillir dans de bonnes conditions. De qui se moque-t-on ?

28 février 2023 : dans la rubrique « a vos agendas », annonce de la réunion d'information au Vigneau

Et le 28 février, un pointage était effectué à l'entrée de la réunion !!!!!!!

Bon nombre de citoyens n'ont pas souhaité s'inscrire et donc n'ont pas participé à cette réunion. Y avait-il utilité de préciser le nom et la commune de résidence, pour un accueil correct le nombre de participants suffisait puisque le prétexte de ces renseignements était.....le nombre de chaises à prévoir.....On peut s'étonner !!!!!

Une réunion d'information sous inscription au préalable, du jamais vu !!!!!

Observation N° 165 (Email)

17/05/2023 15:02:48

Par Gauguet Pascale

De : Gauguet Pascale

Envoyé : mercredi 17 mai 2023 14:13

À : 'bbd@registredemat.fr'

Cc : Alemany Isabelle

Objet : TR: Service de scan Gespage

Ci-joint courrier n° 2 déposé à la mairie dans le cadre de l'enquête du méthaniseur

Pascale GAUGUET

Chargée d'accueil - gestionnaire

Cellule de gestion

Direction prévention et règlementation

Mairie de Saint-Herblain

PJ : 42049\_2\_92\_20230517141057\_DOC00001.pdf

Observation N° 164 (Email)

17/05/2023 11:53:05

Par Maxime Goascoz

A la lecture des pièces administratives et des avis obligatoires, il apparaît des avis défavorables et de nombreux éléments incomplets. Il est navrant de voir émerger des projets qui ont une forte valeur environnementale mais qui ne tiennent pas compte d'une approche écosystémique globale !

La remise en cause ne porte pas sur le projet de biométhanisation mais bien sur la pertinence de la localisation du projet. Environnement proche du site :

- Site Natura 2000
- Zone inondable
- Sites SEVESO
- Station service
- Stockage de fuel
- LA LOIRE
- Habitations proche des INDRAIS
- ...

Autant de termes qui devraient entrer en résonance avec une incompatibilité d'implantation du projet sur ce site !

Le passif du gestionnaire avec l'épisode du centre de biométhanisation de Châteaulin devrait également remettre en cause sa réalisation sans que des citoyens n'aient besoin de pointer ce sujet.

Outre l'aspect environnemental, il est important également de parler de l'aspect sociétal.

Les désagréments générés comme les odeurs, les risques explosifs ne sont pas négligeables pour les habitants Indrais à l'heure actuelle où le bien être et la santé humaine est un enjeu primordial.

Le trafic routier qui en découle est présenté d'une manière hypocrite. Il est dit que cela représenterait un faible pourcentage du flux journalier mais il s'agit bien d'un flux qui vient une nouvelle fois s'ajouter à un réseau déjà saturé !

Comment est-il possible d'assurer la bonne cadence des allées et venues des camions avec un trafic routier nantais surchargé ?

Les camions seront garés en vrac sur la voirie pour attendre leur tour, occasionnant des risques d'accidents élevés, surtout avec un axe cyclable.

En conclusion, ce type de projet est à poursuivre dans une bonne logique environnementale. Néanmoins, sa localisation est un aspect majeur, si ce n'est le plus important, afin de correspondre aux attentes en termes d'acceptation des riverains et du maintien de la biodiversité. Beaucoup de matière grise utilisée pour un site qui paraît de toute évidence en décalage avec son époque !

Observation N° 163 (Email)

17/05/2023 12:34:21

Par Marie-claire Bouvier

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,  
je vous prie de trouver ci jointe la contribution de l'association de protection de l'environnement Bretagne Vivante Pays nantais.

Cordialement.

Marie-Claire Bouvier

Coordinatrice Bretagne vivante Pays nantais

PJ : Contribution à enquête BRETAGNE VIVANTE - Méthaniseur Saint-Herblain.pdf

Observation N° 162 (RegistreDemat)

17/05/2023 14:41:13

Par Joseph VIOLAIN

Je dépose des observations sur le projet de méthaniseur des Bords de Loire à Saint Herblain au nom de 4 associations : L'UD-CSF44 et l'UFC-Que Choisir en tant que représentants des consommateurs, notamment au sein du CODERST, et 2 associations locales préoccupées par les questions environnementales et la qualité de l'eau potable : Malice à Nort-sur-Erdre et Solidarités Ecologie à la Chapelle sur Erdre.

Ces observations issues de l'analyse des documents fournis à l'enquête publique et du suivi de l'évolution de la situation des captages d'eau potable prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement, sont contenues dans la pièce jointe.

Nous sommes par ailleurs disponibles pour répondre aux questions et précisions à la demande du commissaire enquêteur.

Souhaitant que notre contribution puisse éclairer l'analyse du projet.

[PJ : Contribution associations enquête publique plan épandage digestats Méthaniseur St Herblain.pdf](#)

Observation N° 161 (RegistreDemat)

17/05/2023 14:18:43

Par Saint-Herblain En Commun

Nous souhaitons un avis défavorable pour ce projet qui ne favorise pas la transition écologique.

[PJ : 230516 Pour ou contre le méthaniseur.pdf](#)

Observation N° 160 (RegistreDemat)

17/05/2023 12:50:23

Anonyme

Je refuse l'installation d'un méthaniseur à proximité de chez moi.

1-odeurs nauséabondes

2- circulation en continu de poids lourds

3-dévalorisation immobilière de nos biens

4-bruits en continu

Merci d'annuler le projet

Observation N° 159 (RegistreDemat)

17/05/2023 11:47:19

Par Maxime Goascoz

A la lecture des pièces administratives et des avis obligatoires, il apparaît des avis défavorables et de nombreux éléments incomplets.

Il est navrant de voir émerger des projets qui ont une forte valeur environnementale mais qui ne tiennent pas compte d'une approche écosystémique globale !

La remise en cause ne porte pas sur le projet de biométhanisation mais bien sur la pertinence de la localisation du projet. Environnement proche du site :

- Site Natura 2000

- Zone inondable

- Sites SEVESO

- Station service

- Stockage de fuel

- LA LOIRE

- Habitations proche des INDRAIS

- ...

Autant de termes qui devraient entrer en résonance avec une incompatibilité d'implantation du projet sur ce site !

Le passif du gestionnaire avec l'épisode du centre de biométhanisation de Châteaulin devrait également remettre en cause sa réalisation sans que des citoyens n'aient besoin de pointer ce sujet.

Outre l'aspect environnemental, il est important également de parler de l'aspect sociétal.

Les désagréments générés comme les odeurs, les risques explosifs ne sont pas négligeables pour les habitants Indrais à l'heure actuelle où le bien-être et la santé humaine est un enjeu primordial.

Le trafic routier qui en découle est présenté d'une manière hypocrite. Il est dit que cela représenterait un faible pourcentage du flux journalier mais il s'agit bien d'un flux qui vient une nouvelle fois s'ajouter à un réseau déjà

saturé !

Comment est-il possible d'assurer la bonne cadence des allées et venues des camions avec un trafic routier nantais surchargé ?

Les camions seront garés en vrac sur la voirie pour attendre leur tour, occasionnant des risques d'accidents élevés, surtout avec un axe cyclable.

En conclusion, ce type de projet est à poursuivre dans une bonne logique environnementale. Néanmoins, sa localisation est un aspect majeur, si ce n'est le plus important, afin de correspondre aux attentes en termes d'acceptation des riverains et du maintien de la biodiversité. Beaucoup de matière grise utilisée pour un site qui paraît de toute évidence en décalage avec son époque !

Observation N° 158 (RegistreDemat)

17/05/2023 11:16:49

Anonyme

Favorable à ce projet de territoire qui permet la valorisation de nos déchets tout en associant les agriculteurs locaux. Valoriser des déchets qui sont incinérés aujourd'hui, produire de l'énergie et permettre la réduction des engrais chimique via l'épandage du digestat en boucle courte.

Observation N° 157 (RegistreDemat)

17/05/2023 09:29:56

Anonyme

Je ne suis pas du tout favorable à ce projet de méthaniseur à proximité d'habitations, dans une zone d'activité déjà très encombrée en circulation routière, que ce projet ne fera qu'accroître et pour lequel l'épandage des digestats dans la région pose de nombreux problèmes de nuisances tant chimiques qu'olfactives.

Observation N° 156 (RegistreDemat)

17/05/2023 09:06:18

Anonyme

Bonjour, Ce projet de méthaniseur m'étonne au vu de l'Orientation d'Aménagement et d'Orientation Loire, approuvée le 5 avril 2019, qui vise à "Engager la mutation de la frange ouest de la ZILO (Zone Industrielle de la Loire) à Saint-Herblain en faveur d'activités économiques légères visant à préserver cet environnement naturel à proximité de la Loire". Cette orientation semble en parfaite contradiction avec l'installation d'un méthaniseur ICPE, installation classée pour la protection de l'environnement, qui peut avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement.

Le choix d'un site à proximité immédiate de la Loire, point de captage unique de l'eau potable de l'agglomération nantaise et qui bénéficie d'une protection renforcée dans le cadre de son classement en zone Natura 2000, est très surprenant. La parcelle est en zone inondable selon le PPRIC et il existe un étier (affluent non visible dans le dossier consultable en ligne) qui relie directement la parcelle du futur méthaniseur à la Loire. Or, des produits dangereux / toxiques y seront stockés (soude, javel, acide sulfurique, sel ferrique, fioul, huiles minérales, lubrifiants moteurs), ainsi que du lisier et des déchets organiques issus d'abattoirs.

Le projet a d'ailleurs reçu un avis défavorable de la CLE SAGE de l'Estuaire de la Loire dont l'objet est, pour rappel, de gérer de façon durable la ressource en eau et les milieux aquatiques, et ce pour différents motifs (réduction de la zone naturelle d'expansion de crue, évolutions des cours d'eau induites par le changement climatique...).

Sur le volet environnemental, je m'interroge aussi sur l'impact probable sur les 9 espèces d'oiseaux protégés observées sur le site en 2022. Le projet va également générer un accroissement du trafic routier (pollution de l'air et nuisances sonores pour les riverains, en particulier le long de la "route des sables" entre Tougas et Basse-Indre).

Enfin, j'ai des réserves sur ce type d'unité de méthanisation qui, pour assurer ses intrants et sa rentabilité, risque de légitimer l'élevage intensif (production d'effluents, déchets d'équarrissage) et la production de déchets alimentaires (emballés ou non) alors qu'il est impératif aujourd'hui de freiner la production de tous ces déchets. Pour tous ces motifs, je suis opposée au projet de méthaniseur. Cordialement,

Observation N° 155 (RegistreDemat)

17/05/2023 08:52:05

Par Emmanuelle et Olivier THOMAS - RENET

Quelques interrogations nous incitent à nous positionner contre le méthaniseur des Bords de Loire :

Sur la méthode :

"Si la méthanisation est une technologie intéressante et présentant de réels intérêts écologiques, sociaux et économiques, son utilisation et son développement doivent donc être strictement encadrés et son impact environnemental précisément évalué. Tout projet d'installation de méthaniseur doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et de concertations solides avec les riverains et riveraines."

(Extrait du site Greenpeace France)

Un des problèmes de ce projet est qu'il ne remplit certainement pas cette dernière condition. Le fait de remplir aux obligations légales (parution dans la presse locale et réunion publique 2 mois avant l'avis ne dispense pas d'une communication beaucoup plus large et surtout d'une véritable concertation avec les riverains, qui ne sont, au vu de l'ampleur du projet et de son positionnement géographique, pas seulement les Herblinois.

Sur l'impact local :

Engie Bioz, porteur du projet, est déjà responsable d'au moins un accident de pollution de l'Aulne à Châteaulin en août 2020 (400 m3 de digestat déversés). De quoi émousser un peu la confiance des riverains...

Autre point, qu'en est-il des périodes d'épandage, qui s'accompagneront d'une rotation accrue des camions et tracteurs de 6h à 22h ? (augmentation du trafic de plus de 8% / trafic actuel, soit jusqu'à 44 passages de plus) : combien de jours dans l'année, quand ?

Sur les intrants :

"Aucune limite n'est fixée à l'introduction des CIVE dans les méthaniseurs, contrairement aux cultures principales (maïs, chou, orge...) qui ne peuvent dépasser 15 % des intrants par an."

(Extrait enquête Mediapart / Splann ! sept 2022)

au premier rang de ces Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique, le maïs, notoirement gourmand en eau.

S'il s'agit un jour de maintenir un approvisionnement pour le méthaniseur, est-il opportun d'encourager une telle production, par ailleurs beaucoup plus lucrative pour l'agriculteur que ne le sont les cultures nourricières ?

Plus largement, quid de la composition précise des intrants et de leur origine ?

Sur le digestat :

"La méthanisation produit du digestat qui est épandu sur les champs comme engrais. Or, l'innocuité de ce digestat, c'est-à-dire sa capacité d'être inoffensif, demeure un enjeu environnemental et sanitaire encore discuté par les scientifiques."

(Extrait enquête Mediapart / Splann ! sept 2022)

Qu'en est-il du contrôle de l'épandage réalisé, notamment au regard du risque à la pollution à l'ammoniac advenant par volatilisation lorsque l'épandage n'est pas correctement réalisé, à savoir associé à un enfouissement simultané ?

"Un garde-fou a bien été fixé par la réglementation. Pour éliminer les pathogènes, les matières stercoraires, lisiers et fumiers doivent être hygiénisés, c'est-à-dire chauffés à 70 °C pendant une heure. Mais certains pathogènes résistent à cette chaleur. Et de nombreuses dérogations existent."

(Extrait enquête Mediapart / Splann ! sept 2022)

« Le retour au sol des digestats sur des cultures ou des pâturages peut conduire à une dissémination des agents pathogènes dans l'environnement agricole et contaminer les animaux d'élevages et l'homme. »

Source INRAE

On peut ajouter aux agents pathogènes les gènes de résistance aux antibiotiques, et l'on sait que l'antibiorésistance est un des enjeux majeurs de santé publique pour les années à venir, de l'aveu même du ministère de la santé.

Le manque de recul ne pousse-t-il donc pas plutôt à différer la mise en œuvre de tels projets, dans l'attente de résultats d'études actuellement en cours ?

Observation N° 154 (Email)

16/05/2023 22:59:27

Par Daniel Chateigner 20210513

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,

Veillez trouver ci-jointes les Observations que le CSNM désire porter à la Consultation Publique vis-à-vis du projet d'usine de méthanisation de la SAS Biométhane des Bords de Loire, à Saint-Herblain.

Sincèrement

Daniel Chateigner

Coordonnateur CSNM

cnvmch.fr/csnm

PJ : 20230516\_Observations\_CSNM\_Biomethane des Bords de Loire\_Saint-Herblain.pdf

Observation N° 153 (RegistreDemat)

16/05/2023 23:54:47

Anonyme

Beaucoup de difficultés pour enfin parvenir à envoyer un texte complet

J'ai dû plusieurs fois écrire un long texte et le voir disparaître...

Je ne dois pas être la seule

Je devais plusieurs fois cliquer que je n'étais pas un robot !!!

Ainsi

forte opposition à ce projet de méthaniseur

La pollution de l'air est réelle et certains jours à la limite de l'écoeurement tellement c'est fort avec l'ancienne décharge de Tougas et la station d'épuration, et le trafic routier. C'est juste intolérable de penser à des odeurs de fumiers, de lisiers, des déchets alimentaires en plus

Les cuves ne semblent posséder que des "toits" ouverts...

Des camions arriveraient du Morbihan ou d'Ille et Vilaine, hors département... cela est terrible

La pollution de l'eau de l'air de la terre, la biodiversité existe pourtant, pour combien de temps ? Il faut protéger, prévenir les risques encourus pour la population pour l'avenir pour la planète

Pas de solution de rechange

Merci

Observation N° 152 (RegistreDemat)

16/05/2023 23:41:10

Anonyme

Opposition au projet de méthaniseur en raison du choix du site, zone classée Seveso, Messer, et en même temps

Zone Natura 2000, si proche de la Loire qu'il faut protéger à tous prix c'est aussi une zone inondable, et avec une biodiversité à conserver

Et puis, les habitations les habitants les enfants l'école de la Pierre Mara, si proche, à moins de 400 m

Tenir compte des nombreux avis et arguments qui traduisent une réelle inquiétude, avec force de proposition,

Cependant la solution envisagée est contraire à l'écologie

Surtout pas de culture spécifique à un méthaniseur

C'est une aberration



---

En vous remerciant

---

Observation N° 151 (RegistreDemat)

16/05/2023 22:27:46

Par Patrice Grondin

L'installation d'un méthaniseur sur ce site est irresponsable et incohérente. En effet, pour répondre à des exigences réglementaires louables, Nantes Métropole accepte le projet d'une installation à risques sur un terrain inondable et proche d'autres sites à risques. Il s'agit bien de greenwashing. Aucun principe de précaution n'est respecté.

Nantes Métropole est loin d'être rassurante dans son analyse, puisqu'elle pense répondre aux risques d'inondation (dans le contexte actuel de montée des eaux) en veillant à ce que les porteurs du projet s'inscrivent à Vigicrue et forment leur personnel. Une réponse qui paraît bien dérisoire face à une crue de la Loire et aux risques de pollution encourus. Le principe de précaution, principe fondamental du droit de l'environnement est donc bafoué en installant un méthaniseur sur une zone inondable.

---

Observation N° 150 (RegistreDemat)

16/05/2023 22:16:47

Anonyme

Bonjour,

Pourquoi les indrais sont-ils condamnés à vivre sur une commune manifestement considérée par les décideurs de Nantes métropole comme leur pouille industrielle ? Alors que le paysage commençait à devenir plus vivable depuis l'enfouissement de la déchetterie à ciel ouvert, la fin de l'usine AZF, et puisque la tendance est à l'embellissement de la métropole, nous avons de bonnes raisons d'être optimiste. Mais non ! Il a fallu que viennent se rajouter une unité de séchage des boues de la station d'épuration située à 700m des premières habitations, qui génère des odeurs de putrefaction dès que le vent passe à l'est, celui-là même qui apporte soleil et chaleur l'été. Difficile d'ouvrir les maisons dans ces conditions. Mais nous avons aussi d'autres odeurs tout aussi désagréables, celles des réservoirs à carburant du quai cormerai. Une odeur irritante, et forcément toxique vu son origine, qui n'épargne ni les personnes sensibles ni les enfants de l'école primaire de la pierre mara.

Inutile de faire de longues recherches pour constater qu'il y a de nombreux cas de nuisances olfactives autour des méthaniseurs proches d'habitation, sans parler du ballet incessant des camions.

Et qu'en est-il du risque d'accident industriel ? Réservoirs à carburant + Brentag + air liquide + méthaniseur. Dans un environnement si proche de nos habitations. N'y a-t-il personne censée pour considérer ses risques ? Faut-il qu'il y ait une explosion similaire à celle de 1987 à Roche Maurice.

Tout ça pour fournir du gaz à seulement 2000 personnes !!?

Ce projet est totalement absurde et méprisant pour les indrais qui devront vivre avec ça pendant de nombreuses années.

---

Observation N° 149 (RegistreDemat)

16/05/2023 22:02:35

Par Rozenn Cannuel

Bonsoir, je suis défavorable au projet : nuisances et risques supplémentaires à venir pour ce village qui compte déjà : odeurs de la station d'épuration, décollages des avions, trafic routier important, abords globalement très industrialisés... alors qu'on respire enfin depuis la fermeture de la Soferti.

---

Observation N° 148 (RegistreDemat)

16/05/2023 20:55:28

Par Elise Jacques

Conséquences désastreuses pour le cadre de vie des habitants du bourg. Nous supportons déjà les avions et autres nuisances pour le bien de la métropole. Pas de sacrifice supplémentaire !!!!

---

Observation N° 147 (RegistreDemat)

16/05/2023 19:41:53

Par Gwenvael Duret

---

Je m'interroge sur de nombreux aspects de ce projet.

-le site choisit est en zone d'aléa fort du PPRI, comment est il possible de construire une installation à risque comme celle ci qui ne nuise pas à l'écoulement des eaux?

avec une nappe phréatique qui remonte sur le site, la Loire a 100m et un étier contiguë au site, comment ne pas craindre un risque majeur de pollution des eaux et nappes?

Avec une torchère prévue à 200 m a vol d'oiseau d'un site de production d'oxygène liquide qui n'apparaît que sur l'enquête publique, comment ne pas craindre un risque d'effet « domino » en cas de problème.

Avec des intrants pour le digestat qui vont bien au delà de la zone présentée aux Elus lors de la visite sur site de novembre dernier (qui devait se limiter aux communes avoisinantes et qui s'étend en fait sur 2 régions plus 15% d'apports France) , ainsi qu'une rotation de camions nettement supérieure à ce qui a été présenté, comment considérer qu'il s'agira d'une « production » vertueuse de gaz « bio »?

Quand on comprends que l'information pour les réunions publiques a été faite à minima (distribution de flyers sur haute Indre mais pas basse Indre) qu'il a fallu insister pour qu'une réunion publique se tienne sur Saint-Herblain, que l'information sur ce projet commence à peine à se répandre, qu'on découvre de plus en plus d'aspects hypothétiquement dangereux ou négatif à la lecture des documents de l'enquête publique, loin de ce qui est présenté de prime abord aux élus.

Quand on considère que cette zone, certes a « vocation industrielle » qui a déjà connu des catastrophes industrielles dans un passé proche comporte déjà des sites dangereux classés Seveso, est il pertinent d'y installer encore un site à risque de contamination pour les eaux (a une période où nous nous rendons de plus en plus compte des problèmes de gestions des ressources pour la consommation) ?

Après un délai de réflexion, d'étude des documents, des impacts de la méthanisation, d'écoute et d'échanges avec les porteurs du projet, avec les habitants proche, je ne peux que penser qu'à minima il aurait fallu une prolongation de l'enquête publique ainsi qu'une étude d'impact écologique, ainsi qu'une meilleure information du public.

Beaucoup d'autres aspects que je développerais pas ici m'amènent à dire aujourd'hui que ce projet est un projet sur lequel je porte dorénavant un avis fortement défavorable, en tant que riverain, en tant qu'élu du territoire.

Nos concitoyens sont de plus en plus sensibles aux impacts de nos sociétés sur la nature et l'attention que nous devons porter aux défis que nous impose le changement climatique. Les risques portés par ce méthaniseur me semble en contraction avec ces enjeux, il est encore temps de ne pas faire l'erreur de cette installation.

Cordialement, Gwenvael Duret

Observation N° 146 (RegistreDemat)

16/05/2023 18:26:34

Rappel des préconisations de Monsieur le Préfet pour l'implantation du Méthaniseur

PJ : 2023 - Arrêté janvier 2022 du Préfet.pdf

Observation N° 145 (Email)

16/05/2023 16:05:01

Par Quenet Anais

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le courrier n°1 reçu ce jour pour l'enquête publique.

Cordialement.

Anais QUENET  
Secrétaire assistante  
Cellule de gestion  
Direction prévention et réglementation  
Mairie de Saint-Herblain

PJ : courrier 1- enquete Biométhane.pdf

Observation N° 144 (Email)

16/05/2023 16:33:35

Par Quenet Anais

Madame, Monsieur,  
Veuillez trouver ci-joint l'observation n°7 du registre papier.  
Cordialement.

Anais QUENET  
Secrétaire assistante  
Cellule de gestion  
Direction prévention et règlementation  
Mairie de Saint-Herblain

PJ : observation 7- registre papier.pdf

Observation N° 143 (Email)

16/05/2023 17:59:32

Par Patrice Merlet

Bonjour,

Voici l'avis concerté et favorable de Nantes métropole pour ce projet, ainsi qu'en pièce jointe la délibération du bureau métropolitain mettant à disposition le foncier pour ce projet en 2018.

Il part également en courrier papier en parallèle de ce mail.

Bien cordialement

Muriel Labonne

Chargée de mission transition écologique - énergies

Développement des énergies renouvelables

Direction Animation de la Transition Écologique à Nantes métropole

PJ : bureaumetropolitainavril2018.pdf PJ : DATE9A3ma\_20230504L\_courrier\_signe\_avisNMProjetBiomethaneBordsdeLoire\_v3.pdf

Observation N° 142 (RegistreDemat)

16/05/2023 16:28:46

Anonyme

Bonjour

Je ne suis pas certain d un recensement des plantations et arbres presents sur le terrain cible.  
Et le respect d engager une protection du vivant flore et faune qui a su s adapter

Observation N° 141 (RegistreDemat)

16/05/2023 15:12:54

Par fabienne lemonnier

Bonjour

Je suis contre ce projet qui entraîne une pollution des sols, et pour lequel nous n'avons pas assez de précisions à ce jour.

Beaucoup de nuisances sonores( camions...) odeurs... les allemands qui ont du recul sur les méthaniseurs en reviennent .

La population de indre n a pas été suffisamment consultée en amont

Observation N° 140 (RegistreDemat)

16/05/2023 15:03:11

Par CHANTAL LAVIS

Le terrain où le méthaniseur est prévu est grand, il y a une forte probabilité que le conte des 3 ours se répète : le grand, le grand, pourquoi pas le moyen, et, allons-y , le petit pour terminer. Et la Loire là-dedans ? Aucun risque pour ses eaux, bien sûr ! Donc pour moi, c'est non à ce méthaniseur

Observation N° 139 (RegistreDemat)

16/05/2023 14:50:47

Par AMELIE RICHARD

Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur,

Bonjour,

Ne connaissant pas vraiment le procédé de méthanisation, je me suis fortement intéressée à cela ces dernières semaines. Quand bien même je suis pour les avancées technologiques à tendance très écologiques qui permettent de contribuer au bien être des habitants, des espèces animales, végétales... Je suis CONTRE ce méthaniseur. Si nous voulons survivre, il nous faut respecter toute la Nature qui nous entoure, toute cette biodiversité à laquelle nous appartenons... Certes, nous sommes de plus en plus nombreux sur terre, il nous faut donc trouver des solutions. C'est pourquoi la méthanisation qui respecte l'environnement (pas sur les bords de Loire), qui n'est pas contre productive, peut être une réelle avancée pour le traitement des déchets. Mais quand j'apprends que certains industriels, agriculteurs et autres cultivent des céréales exprès pour méthaniser par exemple !! Là, on marche sur la tête !!!!

Pour revenir à ce cas très précis de construire un méthaniseur entre Indre et Saint-Harblain, à quelques dizaines de mètres de la Loire, sur un terrain décrété INONDABLE, cela n'a pas de sens !! Enfin...

Nous savons très bien que le dérèglement des températures (elles vont trop vite à s'élever, ce n'est plus naturel) va développer des catastrophes climatiques (cf. dernier rapport du GIEC). Ouvrons les yeux, écoutons nos valeurs et notre cœur, ne soyons pas les vecteurs d'un monde qui détruit plus qu'il ne construit. Honnêtement, ce projet d'installation de méthaniseur aurait du faire l'objet d'une étude d'impact environnemental digne de ce nom et de concertations solides avec les riverains et riveraines. Cela n'est pas le cas ! Cet énorme méthaniseur qui va transporter des tonnes de déchets via des camions plus polluants les uns que les autres, ne va servir à fournir de l'énergie qu'à 2 000 personnes !! Opposés à plus de 4 000 Indrais et Indraises qui vont être directement impactés par ces méfaits. Sans parler des dommages collatéraux de personnes voyageant entre Couëron (23 000 habitants) et Nantes. Allons...

Ces camions avec leur rotation augmenteront le trafic routier, ainsi que le bruit, la pollution et les embouteillages sur ce rond point de Tougas déjà bien chargé. Aussi, pourquoi vouloir construire ce méthaniseur si loin des sites où seront récoltés et déversés les digestats et autres substances ? La frontière Nord de Saint Herblain aurait évité du transport semble-t-il...

Le méthaniseur sera installé à proximité de sites classés Sevesos (Messer, Brentag, Arcelor Mittal...). Ces sites accumulent les RISQUES importants pour les habitants. Il y a de nombreuses habitations à proximité. Sans parler des odeurs qui seront quoi qu'on en dise, très présentes !

Je suis donc CONTRE la construction de ce méthaniseur, ici à proximité de la Loire. D'autres sites sont possibles avec moins de risques. Alors, ils sont peut-être moins rentables pour St Herblain et ses investisseurs, mais plus sûre pour la communauté, c'est une évidence.

S'il vous plait, il ne faut pas que l'argent et l'appât du gain dirige nos vies et nos actes.

Ces bords de Loire qui sont prévus pour une réhabilitation vont repartir pour des décennies de pollution, de camions et d'odeurs...

Valoriser les déchets ne devrait pas susciter tant de barrages et de doutes. La Municipalité de la ville d'Indre s'est prononcée CONTRE ce projet. Les habitants sont majoritairement CONTRE ce projet. Il doit être retiré. C'est ça la démocratie. Merci d'avoir pris le temps de lire et d'entendre ce message.

PJ : NON\_methaniseur\_enquete\_publique.pdf

Observation N° 138 (RegistreDemat)

16/05/2023 12:50:03

Par THIERRY PARMENTIER

Le 17-02-2023, j'ai déposé ma contribution à la pétition de l'ADRHI, contre l'implantation du méthaniseur quai Cormerais à Saint-Herblain, juste à la sortie de la commune d'Indre.

Copie ci-dessous :

"Pourquoi une majorité d'habitants d'Indre seraient opposés au choix du lieu de ce méthaniseur ? - Il y a un siècle en 1926 contre l'avis du conseil municipal, un arrêté préfectoral autorisait l'implantation de la fabrique d'engrais "La Bordelaise" (devenue ensuite Soferti AZF, avec classement SEVESO) sur un remblai entre les deux îles de La Haute et La Basse-Indre. Pendant 80 ans, odeurs, pollutions et risques divers étaient le quotidien des générations successives. - En 1987, l'incendie d'un stockage d'engrais situé à 4 km, jouxtant le village de La Roche Maurice provoquait un nuage toxique de triste mémoire des Nantais. Les autorités avaient dû évacuer plus de 35000 personnes dont la population d'Indre, une partie de celle de Saint-Herblain, et de 5 autres communes. - En 1991, une fuite de carburants au GPN de Saint-Herblain a provoqué l'explosion et l'incendie de stockages et de véhicules. Ce sinistre a fait 1 mort et 5 blessés. C'est à cet emplacement, quai Cormerais qu'il est prévu d'implanter le méthaniseur ! - En 2001, l'explosion de l'usine AZF de Toulouse (la soeur de l'AZF d'Indre) provoquait 30 morts, plus de 8000 blessés, des dégâts considérables, un traumatisme immense et des conséquences durables sur la santé physique et mentale des populations. Si cet accident avait eu lieu à Indre, nous ne serions sans doute pas présents aujourd'hui pour contester l'emplacement de ce méthaniseur. - N'oublions pas les 5 millions de mètres cube d'ordures ménagères de l'agglomération Nantaise enfouies pendant plus de 35 ans dans la vallée de Tougas, sur 75 hectares au droit de La Haute-Indre. - Depuis 1994, l'usine d'incinération "Arc en ciel" à Couëron s'est substituée au site de Tougas, ...et les Indrais supportent la noria incessante de camions sur la route des Sables (M107). Merci de choisir un autre lieu d'implantation car "TROP, C'EST TROP !"

Aujourd'hui 16 mai, je m'interroge et j'ai de grandes craintes :

- Pourquoi un tel secret sur ce projet jusqu'à ces derniers mois : "quand c'est flou, il y a un loup !", que nous cache-t-on encore ?
- L'usine de méthanisation annoncée n'utilisant que la moitié du terrain attribué, pourrait doubler (ou plus) sa production ainsi que toutes ses nuisances et risques, sans autorisation complémentaire !
- Pourquoi installer en zone urbaine une activité de type agricole par ses épandages ? Celle-ci aurait sa place en campagne, loin des habitations, ...
- Pourquoi ne tient-on pas compte de risques de l'effet domino, lié à la concentration en ce lieu d'activités "dangereuses, insalubres & inconfortables" ?
- Risques d'explosion, risques d'inondation, nuisances olfactives et sonores, pollution liée à la circulation des poids lourds, etc...
- Quel mépris affiché pour la populations Indraise plus proche que celle de Saint-Herblain, et qui subiront tous ces risques et nuisances.

Observation N° 137 (RegistreDemat)

16/05/2023 10:17:42

Par Saint-Herblain en Commun

en pièce jointe

PJ : méthaniseur CBBDL - Observations SHEC.pdf

Observation N° 136 (RegistreDemat)

15/05/2023 23:43:15

---

**Anonyme**

Le projet du méthaniseur est implanté dans le champ d'expansion du lit majeur de la Loire. A ce titre, il est soumis au règlement du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Estuaire de la Loire:

il précise entre autre:

- L'article 12 du règlement du SAGE édicte des règles spécifiques concernant la gestion des eaux pluviales. Dans les secteurs où le risque d'inondation est avéré, les projets doivent être dimensionnés sur une pluie centennale.

Selon le dossier loi sur l'eau de la demande d'autorisation environnementale unique, le projet est dimensionné pour une pluie décennale.

Il n'est donc pas conforme à l'article 12 du règlement du SAGE.

---

Observation N° 135 (RegistreDemat)

15/05/2023 23:36:35

**Anonyme**

Dans le document "Avis du SDIS", en page 2, chapitre "Procédés": Le schéma des installation de principe des installation est de mauvaise définition, les textes ne sont pas lisibles. L'aspect illisible du document est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

---

Observation N° 134 (RegistreDemat)

15/05/2023 23:28:50

**Anonyme**

Sur le document "plan du projet au 25000e": le plan utilise un fond de carte IGN sur lequel un étier démarant la parcelle n'apparaît pas, alors qu'il est clairement dessiné sur le site de l'IGN. Cet étier est un petit cour d'eau qui est en lien direct avec la Loire, qui se remplit et se vide selon les marées, à partir de certains coefficients. La Loire est un périmètre classé zone Natura 2000. Contrairement à ce qui est dit dans le dossier d'enquête publique, le projet n'est pas à distance et déconnecté de la zone Natura 2000, mais il est bien relié par cet affluent de la Loire. Une fuite de lisier sur le site du méthaniseur venant à se déverser dans ce cour d'eau pourrait engendrer une pollution de la Loire, et donc impacter une zone Natura 2000.

Voici l'étier en question surligné en jaune sur une capture du plan IGN consulté sur le site Géoportail.

PJ : capture géoportail.png

---

Observation N° 133 (RegistreDemat)

15/05/2023 23:19:59

**Anonyme**

Selon le Plan de Prévention Risque Inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise – Règlement – Février 2014, titre3 – chapitre 2 – article 3-b :

Tout projet autorisé par le titre II du présent règlement doit être conçu pour ne pas générer de pollution en cas de crue :

A cet effet, les projets autorisés en application du titre II ne doivent pas comporter de stockages d'hydrocarbures ni de stockages de produits polluants ou dangereux (dont une liste non limitative figure en annexe du présent règlement) au-dessous de la cote de l'aléa de référence.

Dans le document « garantie financières » du dossier d'enquête publique, il est mentionné la liste des produits dangereux / toxiques qui sont prévus d'être stockés sur site en zone inondable :

Soude, Javel, acide sulfurique, Sel ferrique, Fioul, huiles minérales et lubrifiants moteurs.

Le projet ne respecte pas le règlement du PPRI titre3 – chapitre 2 – article 3-b.

---

Observation N° 132 (RegistreDemat)

15/05/2023 23:12:37

**Anonyme**

Selon le Plan de Prévention Risque Inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise – Règlement – Février 2014, Les recommandations suivantes doivent être suivies (Titre3 – chapitre 3 – article1) :

- il est recommandé de doter chaque construction d'un dispositif de coupure des réseaux techniques (électricité,

---



gaz, eau) placé au-dessus de la cote de l'aléa de référence dont il sera fait usage en cas de crue et qui isolera la partie de la construction située au-dessous de cette cote ;

= ce n'est pas le cas du projet.

- il est recommandé de placer les compteurs électriques au-dessus de la cote de l'aléa de référence ;

= ce n'est pas le cas du projet.

- il est recommandé de remplacer les matériaux des sols vulnérables à l'eau par des matériaux non corrodables et non déformables par l'eau (plancher en béton armé par exemple).

= ce n'est pas le cas du projet dont les façades des bâtiments sont en acier, matériau corrodable.

il est recommandé de mettre en place des dispositifs adaptés (tels que clapets anti-retour par exemple) sur les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales le cas échéant afin de prévenir tout risque de remontée des eaux de crues vers les bâtiments existants ; - il est recommandé de positionner les équipements sensibles ou vulnérables au-dessus de la cote de l'aléa de référence ou de les protéger par tout dispositif assurant l'étanchéité ;

= ce n'est pas le cas du projet, tous les bâtiments et installations techniques sont implantés à une cote inférieure à celle de l'aléas PPRI

Observation N° 131 (RegistreDemat)

15/05/2023 23:05:36

Anonyme

Selon le Plan de Prévention Risque Inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise – Règlement – Février 2014, le site du projet du méthaniseur se situe dans la zone "B".

Le PPRI indique (TITRE II - Chapitre III - Article 2) - Occupations et utilisations du sol interdites :

Sont interdits : la réalisation de remblais à l'exception des mouvements de terre dont les caractéristiques sont précisées au a) de l'article 3 du chapitre II du titre III.

Les merlons haut de 2m prévus autour du méthaniseur vont à l'encontre de nombreuses dérogations :

Ne pas augmenter la gêne à l'écoulement des crues = ce n'est pas le cas du projet

A cet effet, les projets autorisés en application du titre II ne doivent pas s'accompagner de remblais. Les mouvements de terre suivants sont cependant admissibles :

- les apports de terre situés dans l'emprise des bâtiments et de leurs annexes, = ce n'est pas le cas du projet

- les apports de terre permettant le raccordement des bâtiments au terrain naturel, = ce n'est pas le cas du projet

- les remblais justifiés par le développement des installations directement liées aux activités portuaires, = ce n'est pas le cas du projet

- les régalages sans apports extérieurs, = ce n'est pas le cas du projet

- sur une même unité foncière, les mouvements de terres sans apport de terre extérieure à

L'unité foncière située en zone inondable inférieurs ou égaux à 400 m<sup>3</sup> = le volume de remblais n'est pas renseigné expressément dans le dossier d'enquête publique.

Les merlons et remblais prévus par le projet de méthaniseur semble donc contrevenir au PPRI.

Observation N° 130 (RegistreDemat)

15/05/2023 22:43:33

Par Jean Marie Desgrolard

La méthanisation voisine Beauce gâtinais biogaz a fait l'objet de plusieurs mises en demeure. Elle a du acheter une maison pour des habitants afin d'éviter un proces.

4 ans plus tard rapport de déc 2022, la dreah a toujours des choses à faire corriger.

L'autocontrôle n'existe pas. Cette succincte description en dit long sur l'état d'esprit des producteurs à tout prix et sur les méfaits environnementaux

Observation N° 129 (RegistreDemat)

15/05/2023 22:41:41

Anonyme

Dans le document plan ICPE avec réseaux 1/300e :

Les cotes d'altimétrie topographiques ne concernent que les limites parcellaires. L'altimétrie des équipements du

méthaniseur ne sont pas cotés en altimétrie : bâtiments, plateforme, bassin, cuves, merlons. Cela ne permet pas de connaître le niveau d'implantation de ces constructions. D'autre part, certains éléments graphiques, notamment des points ronds rouges, ne sont pas présents dans la légende et ne permettent pas de comprendre ce qui y est repéré. L'aspect incomplet du document est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

Observation N° 128 (RegistreDemat)

15/05/2023 22:37:34

Anonyme

Dans le document résumé non technique :

En page 5, certaines cotes et légendes du plan ne sont pas lisibles du fait de la mauvaise définition du document numérique. L'aspect illisible du document est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

Observation N° 127 (RegistreDemat)

15/05/2023 22:36:03

Anonyme

Dans l'annexe à l'étude d'impact, plan de superposition PPRI, sur le plan un élément est légendé sous le numéro 44, la liste dans le cartouche s'arrêtant au numéro 43, il n'est pas possible de savoir de quoi il s'agit. Cette incohérence du document graphique est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

Observation N° 126 (RegistreDemat)

15/05/2023 22:33:58

Anonyme

L'étude de danger est incorporée au résumé non technique. Le fait de compiler le résumé non technique et l'étude de danger dans un document unique ne permet pas d'identifier clairement la présence d'une étude de danger dans les pièces composant le dossier soumis à enquête publique. Cette incohérence du document est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

Observation N° 125 (RegistreDemat)

15/05/2023 22:23:55

Anonyme

Dans le document "résumé non technique étude d'impact", dans la rubrique Loi sur l'eau, chapitre IOAT, il est mentionné un volume d'expansion de crue à compenser de 14000m<sup>3</sup>, et une compensation partielle de 6 821 m<sup>3</sup> retenue. La localisation de cette compensation, sa mise en œuvre, et l'échéance de sa réalisation ne sont pas précisées dans le dossier. Cette compensation étant un élément incontournable de la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) elle doit impérativement apparaître dans le dossier d'enquête publique. Son absence est une irrégularité.

Observation N° 124 (RegistreDemat)

15/05/2023 21:54:54

Anonyme

je vous fais part de mon opposition au projet de Méthaniseur industriel nommé « Biométhane des bords de Loire », porté par ENGIE BIOZ.

Le lieu choisi par les porteurs de projet est inadapté et très sensible. Les riverains se souviennent de l'explosion en 1991 d'un dépôt d'hydrocarbures à proximité et du nuage toxique dû à un feu de nitrate d'ammonium en 1987. Ces accidents montrent que cette zone industrielle manque de contrôle, de Sécurité et de sûreté. A ceci s'ajoute la présence de sites industriels classés Seveso, comme l'usine de produits chimiques Brenntag et l'usine de gaz Messer. Existe-t'il un risque ATEX (= une atmosphère à risque d'explosion en présence d'une source d'inflammation) sur le lieu choisi par Engie Bioz, route du Plessis Bouchet, 44 800 SAINT-HERBLAIN ? Oui, une usine de méthanisation est une usine chimique industrielle avec risque d'explosion si dysfonctionnement du process ou du stockage de gaz. Comment peut-on ignorer les éventuels effets domino sur

ces installations industrielles voisines ?

La proximité de la Loire est un véritable problème ! un risque d'accident ou une fuite de digestat est possible ! et finirait de détruire les milieux naturels. Il est temps de penser aux générations futures !

Engie Bioz n'est surement pas le plus fiable pour assurer la sécurité ! L'accident de chateaulin en 2020, dans le Finistère en est la démonstration ! « Dans la nuit du 17 au 18 août 2020, une importante fuite du méthaniseur de Châteaulin (29) avait rendu impropre à la consommation l'eau du robinet pour les habitants d'une cinquantaine de communes. Un procès public est prévu le 9 mars 2023 contre Engie, le propriétaire du site.(le procès n'a pas eu lieu il est reporté à septembre 2023) En cause : de graves manquements au sein de l'usine de méthanisation de Châteaulin qui avaient conduit à une fuite de 400 m3 de digestat (résidus issus de la méthanisation des déchets organiques) dans le milieu naturel. l'État et la Direction régionale de l'environnement relevaient « un dysfonctionnement des capteurs de détection, une présence humaine insuffisante dans les installations, un défaut de conception et une maintenance et les essais périodiques des systèmes oubliés »

Il est temps de repenser nos façons de vivre et de consommer. Nous devons être acteurs et non spectateurs de toutes ces pollutions et destruction du vivant!.

Observation N° 123 (RegistreDemat)

15/05/2023 21:47:14

Par dom Margerie

je vous fais part de mon opposition au projet de Méthaniseur industriel nommé « Biométhane des bords de Loire », porté par ENGIE BIOZ.

Le lieu choisi par les porteurs de projet est inadapté et très sensible. Les riverains se souviennent de L'explosion en 1991 d'un dépôt d'hydrocarbures à proximité et du nuage toxique dû à un feu de nitrate d'ammonium en 1987. Ces accidents montrent que cette zone industriel manque de contrôle, de Sécurité et de sûreté. A ceci s'ajoute la présence de sites industriels classés Seveso, comme l'usine de produits chimiques Brenntag et l'usine de gaz Messer. Existe-t'il un risque ATEX (= une atmosphère à risque d'explosion en présence d'une source d'inflammation) sur le lieu choisi par Engie Bioz, route du Plessis Bouchet, 44 800 SAINT-HERBLAIN ? Oui, une usine de méthanisation est une usine chimique industrielle avec risque d'explosion si dysfonctionnement du process ou du stockage de gaz. Comment peut-on ignorer les éventuels effets domino sur ces installations industrielles voisines ?

La proximité de la Loire est un véritable problème ! un risque d'accident ou une fuite de digestat est possible ! et finirait de détruire les milieux naturels. Il est temps de penser aux générations futures !

Engie Bioz n'est surement pas le plus fiable pour assurer la sécurité ! L'accident de chateaulin en 2020, dans le Finistère en est la démonstration ! « Dans la nuit du 17 au 18 août 2020, une importante fuite du méthaniseur de Châteaulin (29) avait rendu impropre à la consommation l'eau du robinet pour les habitants d'une cinquantaine de communes. Un procès public est prévu le 9 mars 2023 contre Engie, le propriétaire du site.(le procès n'a pas eu lieu il est reporté à septembre 2023) En cause : de graves manquements au sein de l'usine de méthanisation de Châteaulin qui avaient conduit à une fuite de 400 m3 de digestats (résidus issus de la méthanisation des déchets organiques) dans le milieu naturel. l'État et la Direction régionale de l'environnement relevaient « un dysfonctionnement des capteurs de détection, une présence humaine insuffisante dans les installations, un défaut de conception et une maintenance et les essais périodiques des systèmes oubliés »

Il est temps de repenser nos façons de vivre et de consommer. Nous devons être acteurs et non spectateurs de toutes ces pollutions et destruction du vivant!.

Observation N° 122 (RegistreDemat)

15/05/2023 20:33:19

Par Marc Lemarié

Aberration de construire un méthaniseur sur un site aussi sensible:

- Proximité de la Loire, avec étier sur site.
- Site repéré et classé à hauts risque en matière d'inondation. Dommages+++ si fuites
- Proximité de deux sites Seveso, station essence (Incendie, explosion).
- Impact sur le prix de ma maison (- d'un km du méthaniseur)

-----

- Augmentation du trafic routier avec les camions déjà encombrement à Tougas aux heures de pointe

- Trafic important route des Sables .....  
- Questions non négligeables sur le périmètre réel de l'approvisionnement en intrants.....  
Tout ça sur le chemin de la Loire à vélo,.....!  
Vous en souhaitant bonne réception,  
Marc Lemarié

Observation N° 121 (RegistreDemat)  
Par Lea Ronnet

15/05/2023 17:48:32

Je rejoins l'opposition contre l'installation d'un méthaniseur aux portes de la ville d'Indre. Ce projet relève de la folie, et son développement ne relève certainement pas du métier d'agriculteur, mais de l'industrie. Je le considère également comme une « bombe à retardement ». En 2020, à Châteaulin (29), 400 m<sup>3</sup> de digestat de l'usine de méthanisation Kastellin, exploitée par Engie, avait provoqué une forte augmentation de la concentration en ammoniac dans l'Aulne. Polluant également l'eau potable et entraînant une restriction d'usage pour 180.000 personnes. Lorsque l'on creuse le sujet, cette pollution s'ajoute aux nombreux incidents dans des méthaniseurs, qui empoisonnent à chaque fois l'environnement.

Installer un méthaniseur si proche de la Loire et de ses riverains présente un risque bien réel de pollution et je m'oppose fermement à ce que notre région devienne le dépotoir des déchets créés par notre consommation exponentielle d'énergie, d'autant plus si nous la prétendons "verte".

PJ : 5E12FE9C-0E78-4D76-9D65-DC7C9D28718F.jpeg

Observation N° 120 (RegistreDemat)  
Anonyme

15/05/2023 17:47:40

Le projet d'installer un méthaniseur à cet endroit-là n'est pas adéquat puisque le site est très proche d'habitations indraises et herblinoises. En effet, les odeurs dégagées seront une nuisance malgré les messages rassurants des différents protagonistes. De plus, le transport routier déjà compliqué dans le secteur va forcément empirer et ce avec des véhicules très lourds et odorants. En outre, tout ceci est dans une zone inondable et près d'usines Seveso. Cela représente de forts risques de pollution.

Nous subissons déjà beaucoup de désagrément lié à la pollution et aux odeurs en vivant à St Herblain. Nous avons déjà déchetterie et traitement des eaux, ça suffit. D'autres endroits de la métropole peuvent être mis à contribution.

Observation N° 119 (RegistreDemat)  
Par ASSOCIATION DES RIVERAINS DE HAUTE INDRE (ADRHI)

15/05/2023 17:46:25

En tant que lanceur d'alerte, après une nouvelle étude du dossier d'enquête publique, notre association (ADRHI) souhaite apporter les précisions techniques suivantes, certaines ne permettant pas une bonne compréhension et une lecture claire.

Les points suivants nous interpellent :

Pour commencer, la nature inondable du terrain sur lequel Engie Bioz projette de stocker des produits chimiques, du lisier, et des déchets organiques issus d'abattoirs, et la proximité de la Loire, point de captage unique de l'eau potable du département.

1 - Document plan ICPE avec réseaux 1/300e :

Les cotes d'altimétrie topographiques ne concernent que les limites parcellaires. L'altimétrie des équipements du méthaniseur ne sont pas cotés en altimétrie : bâtiments, plateforme, bassin, cuves, merlons. Cela ne permet pas de connaître le niveau d'implantation de ces constructions vis-à-vis de l'altimétrie de références de crue du PPRI.

Certains éléments graphiques ne sont pas présents dans la légende et ne permettent pas une lecture claire des éléments repérés (exemple : points rouges)

L'aspect incomplet du document est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

2 - Document Résumé non technique :

Page 5, certaines cotes et légendes du plan ne sont pas lisibles du fait de la mauvaise définition du document numérique. L'aspect illisible du document est de nature à nuire à la clarté et le caractère compréhensible du dossier d'enquête publique

L'étude de danger aurait dû être une pièce dissociée du résumé non technique, et non fusionnée avec celui-ci. Cela ne permet pas d'identifier clairement la présence d'une étude de danger dans les pièces composant l'enquête publique.

Etude de danger : page 36, V3.1.1 dispositions constructives gros œuvre : l'arase topographique en niveau NGF des différents bâtiments est manquante. Elle ne permet pas de connaître leur implantation altimétrique sur le site.

3 - Document : Résumé non technique étude d'impact

Loi sur l'eau IOAT, le document mentionne un volume d'eau d'expansion des crues dans le lit majeur du cours d'eau à compenser de 14 000 m<sup>3</sup>, Une compensation partielle de 6 821 m<sup>3</sup> est retenue, la localisation de cette compensation n'est pas précisée dans le dossier. Celle-ci est un élément des mesures ERC (Eviter / Réduire / Compenser) et doit être explicité dans le dossier. Ce n'est pas le cas.

4 - Document : étude d'impact

Le document évoque la non connexion entre la parcelle du projet de méthaniseur et la zone Natura 2000 que constitue l'estuaire de la Loire, en mentionnant une distance de 170 m entre les deux (page 128). Or l'étier présent sur la parcelle est un affluent de la Loire, en se jetant dans celle-ci au niveau du port de Haute-Indre.

5 - Document : Annexe à l'étude d'impact, plan de superposition PPRI

Sur le plan, un élément est légendé sous le numéro 44. La liste dans le cartouche s'arrêtant au numéro 43, il n'est pas possible de savoir de quoi il s'agit. Cette incohérence du document est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

6 - Document Avis du SDIS (instruction sécurité incendie)

En page 3, le schéma de principe est illisible. L'aspect illisible du document est de nature à nuire à la clarté et le caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

7 - Document plan du projet au 25 000 e:

Le plan utilise un fond de carte IGN sur lequel un étier traversant la parcelle n'apparaît pas, alors qu'il est clairement dessiné sur le site de l'IGN. Cet étier est un petit cours d'eau qui est en lien direct avec la Loire. La Loire est un périmètre classé zone Natura 2000. L'aspect incomplet du document est de nature à nuire à la clarté et au caractère compréhensible du dossier d'enquête publique.

8 - Document garanties financières :

Liste des produits dangereux / toxiques stockés sur site en zone inondable : Soude, Javel, acide sulfurique, Sel ferrique, Fioul, huiles minérales et lubrifiants moteurs (détail des quantités sur le document)

Tous ces produits seront stockés sur un site inondable selon le PPRI

9 - Résumé non technique étude d'impact

Faune = ont été observés 9 espèces d'oiseaux protégées relevées sur le site en 2022, (liste des espèces concernées dans le document.)

• Avis MRAE (mission régionale de l'autorité environnementale):

La MRAE recommande de compléter l'analyse des variantes avec la recherche d'un site alternatif pour l'unité de déconditionnement et de détailler les principales solutions de substitution envisagées pour le plan d'épandage et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu, eu égard à ses effets sur l'environnement et la santé.

La MRAE recommande de compléter les dispositions de gestion du site en cas d'inondation dans l'objectif de limiter le risque de pollution des eaux.

La MRAE recommande de compléter les mesures de suivi prévues avec une évaluation des odeurs perçues en phase exploitation.



• Avis CLE SAGE (commission loi sur l'eau, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Estuaire de la Loire:

La commission a émis un avis défavorable aux motifs suivants :

- L'article 11 du règlement du SAGE, relatif aux incidences des projets d'aménagement sur le risque inondation et l'atteinte du bon état écologique, interdit les aménagements provoquant une réduction des zones naturelles d'expansion des crues.

La compensation partielle des volumes rendus indisponibles à l'expansion de la crue conduit à réduire la zone naturelle d'expansion de crue. De plus, les conséquences sur la vitesse d'écoulement et le temps de concentration ne sont pas étudiées

- L'article 12 du règlement du SAGE édicte des règles spécifiques concernant la gestion des eaux pluviales. Dans les secteurs où le risque d'inondation est avéré, les projets doivent être dimensionnés sur une pluie centennale. Le projet étant dimensionné pour une pluie décennale, il n'est pas conforme à l'article 12.

- Autres remarques : Malgré l'intégration du risque inondation dès la phase de conception du projet, les contraintes environnementales du site n'ont pas été prises en compte dans l'analyse de la faisabilité du projet. Les membres du bureau de la CLE s'interrogent sur la conformité du projet avec l'article 3.1 du chapitre III du PPRI Loire aval dans l'agglomération nantaise. Dans cet article, il est précisé que les projets d'intérêt général sont autorisés si leurs fonctions contraignent le maître d'ouvrage à les réaliser en zone inondable et que le meilleur compromis ait été trouvé entre les intérêts hydrauliques, économiques et environnementaux.

De plus, la modélisation du volume disponible pour la crue a été réalisée au regard de la cote des plus hautes eaux connues. Le bureau de la CLE alerte sur les évolutions des régimes hydrologiques des cours d'eau induites par le changement climatique.

C'est pourquoi, conformément à notre précédent témoignage du 23 avril 2023, nous, ADRHI, représentant nos 95 adhérents et les 700 personnes ayant signé nos pétitions numérique et papier, confirmons que nous demandons l'abandon pur et simple de ce projet de méthanisation quai Emile Cormerais à Saint Herblain.

Observation N° 118 (RegistreDemat)

15/05/2023 17:00:14

Anonyme

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis fortement opposée à ce projet de met

Observation N° 117 (RegistreDemat)

15/05/2023 15:44:57

Par stéphane LE TROIDEC

site inapproprié, proximité de site à très haut risque, impact majeur sur l'environnement, accroissement significatif du trafic déjà surchargé. choix du site pour des raisons mercantiles par utilisation d'anciens réseaux vétustes.

le choix de son installation à proximité du site arc en ciel à COUERON serait sans doute moins politique mais plus judicieux

Observation N° 116 (RegistreDemat)

15/05/2023 15:37:20

Par Linaik HUCHET

Je suis fermement opposée à l'installation du méthaniseur Quai Cormerais à Saint-Herblain.

Le choix de ce site est-il pertinent ?

« Ce projet est situé en majorité dans la zone d'aléa Fort vis à vis du risque inondation, une petite partie l'étant en aléa moyen/faible »

Engie projette donc de stocker des produits chimiques, du lisier, des déchets organiques issus d'abattoirs sur un terrain inondable à proximité de la Loire qui est la principale source d'approvisionnement en eau potable de la Loire Atlantique (Presse Océan du 8 mai 2023).

Au nord du site un étier a été reclassé en fossé (cet étier est mentionné sur le site de l'IGN) !!!!Serait-ce pour faciliter l'implantation de ce méthaniseur ?

Ce projet est situé à proximité d'usines :



- Seveso (Messer à 330 mètres, Brenntag à 488 mètres),  
- non Seveso mais stockant des liquides inflammables (Produits routiers de l'ouest à 84 mètres, SCREG à 273 mètres...),

- non Seveso mais stockant des produits pétroliers et chimiques (ALKION à 171 mètres).

Il est également fait mention d'une canalisation de transport de produits chimiques à proximité du site.

Personne n'a oublié l'explosion d'Octobre 1991 du dépôt d'hydrocarbures situé au même endroit.

A l'époque, dans son numéro 2914, le Ministère de l'environnement précisait :

« il faut enfin rappeler l'importance de la prise en compte des éventuels effets domino sur les installations voisines puisque de nombreux éléments auraient pu participer à une aggravation du sinistre... »

Le biogaz contient du méthane et représente donc un danger en termes d'explosion ou d'incendie. Un site de méthanisation n'est-il pas classé en zone ATEX (zone atmosphère explosive) ?

- Quelles nuisances pour la population ?

Nuisances sonores :

Au niveau du méthaniseur, il est précisé que les sources de bruit seront susceptibles de fonctionner 24H/24. Susceptibles ou systématiques ? Le site fonctionnant en continu.

Au niveau du trafic, combien y aura-t-il de passages de camions sur la "route des sables" ? L'inquiétude des riverains est légitime .

Il faut comptabiliser les camions pour approvisionner le méthaniseur en déchets, les camions pour sortir le digestat, et pour ce qui ne pourra pas être traité par le méthaniseur des camions se dirigeront vers un incinérateur.

Nuisances olfactives :

Des odeurs nauséabondes sont à craindre.

Au niveau des intrants : ils seront transportés par bennes EVENTUELLEMENT bâchées !!!

Ces intrants pourront être stockés sous AUVENT....

Au niveau des digestats (fraction solide): ils seront stockés sur une plateforme qui aura une surface de 1815 m2 (4765 tonnes).

Quelle garantie contre les mauvaises odeurs ? Principalement en période de forte chaleur.

Nuisances sanitaires :

Les substances émises dans l'air sont des composés gazeux et particulaires issus de l'activité du site. Il est reconnu qu'il y a des éléments potentiellement toxiques mais qu'il n'y a aucun effet sur la santé !!!

Sachant que les COV (composés organiques volatiles) provoquent des nausées, des maux de tête et des problèmes respiratoires !

Le CBBDL conclut que « le risque sanitaire du projet vis à vis des populations environnantes de la zone d'étude est considéré comme ACCEPTABLE » . On ne peut que se révolter.

Il ne faut pas oublier que le trafic lié au transport du digestat générera également des particules et des poussières, mais là encore, le CBBDL précise « que les incidences du projet sur ces émissions de poussières et de particules sont NEGLIGEABLES.

Quel respect pour la population ?

Et la lutte contre les gaz à effet de serre ?

Il faut bien noter que ce méthaniseur induit des gaz à effet de serre.. Le méthane est un gaz qui induit 25 fois plus de gaz à effet de serre que le gaz carbonique (PRG = 25).

Le digestat répandu émet de l'azote sous forme ammoniacal qui s'évapore, s'oxyde et au contact de l'air produit du protoxyde d'azote qui a un pouvoir d'effet de serre 296 fois plus puissant que le CO2. (Réf JO du 15 Février 2023, texte 26 sur 128).

Pour toutes ces raisons, je suis contre l'implantation de ce méthaniseur.

Observation N° 115 (RegistreDemat)

15/05/2023 15:03:41

Anonyme

Beau projet, prévoyant un bâtiment alimenté en électricité d'origine photovoltaïque.

Encourager l'utilisation de matériaux de construction bio-sourcés (bois, fibre végétale...) parachèverait la vocation écologique et de support de l'économie locale.  
En espérant que cela n'incite pas au gaspillage de ressources alimentaires pour alimenter la centrale plutôt que les dons aux populations vulnérables.

Observation N° 114 (RegistreDemat)

15/05/2023 14:55:24

Par ALAIN GIRALD

Indre est ma ville natale, le berceau de ma famille. J'ai connu les champs et les prairies dans la vallée de Tougas et sur les bords de Loire entre le village et Chantenay, tandis que nous grandissions à Haute-Indre sous le joug menaçant de l'usine SOFERTI, classée SEVESO, et mitoyenne des habitations. Absent pendant plusieurs années, je suis revenu à Indre au début des années 2000. Un vent d'espoir y soufflait alors : on y parlait d'aménagement des bords de Loire entre Nantes et la commune pour faciliter les liaisons douces (un projet européen ?), de réappropriation de la Loire trop longtemps méprisée au profit du développement économique. Le démantèlement de SOFERTI était alors programmé pour 2006...

Mais le sort de la qualité de vie indraise et des zones environnant le quai Cormerais ne semble ne pas être une priorité de la Métropole qui s'acharne à y implanter des usines polluantes et dangereuses. Je ne citerai pas ici de nouveau la liste des questions et préoccupations publiées par mes concitoyens, toutes pleines de justesse et tellement légitimes quand on pratique le terrain au quotidien, que ce soit à proximité du lieu d'implantation envisagé ou des terres où seront épandus les digestats ; elles sont toutes à prendre en compte très sérieusement.

Par ailleurs, initiateurs et initiatrices de ce projet, posez-vous la question très honnêtement : « Auriez-vous choisi ce lieu d'implantation si votre résidence principale se situait à 600 mètres de ce méthaniseur ? A moins que vous ne soyez déjà voisin d'une usine polluante... en toute sérénité ? »

Je demande également une information et une réponse honnêtes sur l'équilibre entre intérêts publics et privés de ce projet qui est, sans aucun doute, plus incohérent qu'écologique.

En vous remerciant pour votre honnêteté,

Observation N° 113 (RegistreDemat)

15/05/2023 14:49:18

Par Ronan Dumortier

Avis positif pour ce projet de méthanisation.

La méthanisation est un levier important dans la transition écologique et ne peut être mis de côté dans un mix énergétique complet.

Ce projet va dans le sens de la décarbonation et de la production locale de notre énergie.

A charge de l'entreprise qui l'installe de mettre en place les meilleures technologies du moment pour l'acceptabilité auprès du public.

Le dossier joint à la consultation mentionne un des points critique pour les riverains du projet : les odeurs. Ce point est géré par des solutions techniques présentées au point IV.5.3 dans le dossier, ce qui rassurant sur ce volet. A suivre dans le temps.

A surveiller également, à mon avis, la qualité du digestat en sortie du méthaniseur et, par conséquent, la qualité et nature des intrants.

Dossier positif à mon sens.

Observation N° 112 (RegistreDemat)

15/05/2023 14:44:55

Anonyme

Opposé à ce projet de méthaniseur pour les raisons présentées dans le document joint.

Un habitant d'Indre

PJ : Contribution à I.docx

Observation N° 111 (RegistreDemat)

15/05/2023 14:32:05

Par Cyril Salimon

Favorable à l'implantation de cette centrale afin d'augmenter la production d'EnR dans le mix énergétique français et plus localement Ligérien, dans le respect des plans de prévention et des recommandations environnementales afin de garantir une construction et une exploitation en sécurité.

Observation N° 110 (RegistreDemat)

14/05/2023 23:38:28

Par André Cloirec

Opposé à l'implantation aberrante d'une unité de méthanisation sur Tougas, site à hauts risques.

- Risques d'incendie, d'explosion en cascade avec 2 sites SEVESO.

- Brenntag seuil haut à 480m

- Messer France seuil bas à 330m

Un site de distribution et stockage d'hydrocarbures AS 24 Total Engie

à 60m en mitoyenneté d'une torchère !!!!

- Risque de pollution de la Loire, Zone Natura 2000, à 250m, Seule ressource d'eau potable de la métropole construction sur un terrain remblayé, très instable et perméable. Aucune maîtrise sur toutes infiltrations par fuites, débordements.....

Étude hydrographique incomplète, ne mentionnant pas le passage sur le site, d'une canalisation enterrée qui reliait l'étier de Tougas et celui des Bourderies pour déboucher directement en Loire ( pour la ville de Saint -Herblain Étude de Ouest Aménagement 1989 Marais et environnement aquatique des vallées d'Indre et de Tougas)

Zone inondable aléa fort et moyen, aucune maîtrise des conséquences en cas d'inondation.

Sur ce projet de methaniseur

Les entrants devront être contrôlés interdisant tout apport de végétaux venant de cultures agricoles. Ceux-ci doivent être réservés exclusivement à l'alimentation humaine, préservons nos terres .

Pourrait-on aussi prendre un peu de recul et se poser les bonnes questions

afin de ne pas toujours être en décalage avec la réalité. Alors que nos décideurs se lancent à fond, l'Allemagne , après 20 ans de methanisation, arrête tout !!!

Observation N° 109 (RegistreDemat)

14/05/2023 22:30:33

Anonyme

A l'heure où les plans de prévention incitent les particuliers riverains des bords de Loire à prendre des mesures visant à protéger leurs habitations des probables crues à venir de la Loire, (événements climatiques extrêmes+ montée des eaux + tempêtes océaniques), on projette de laisser bien tranquillement un industriel construire une installation polluante et dangereuse à moins de 500 m du rivage de la Loire, sur une zone inondable. Incompréhensible plan d'aménagement de la métropole... Les risques d'inondation (et de pollution de l'eau ) ne concerne pas ce méthaniseur ?

Observation N° 108 (RegistreDemat)

14/05/2023 22:18:12

Anonyme

Comment un projet d'une telle ampleur peut-il être envisagé :

- si près des habitations ?

- dans le périmètre de la zone urbaine de Nantes Métropole ?

- à moins de 500 m de la Loire et de sa zone Natura2000, dans une zone au risque inondation élevé ?

- entre 2 sites Seveso, accolé à une station service et un site de production d'oxygène liquide ?

Au vu de ce contexte, comment garantir la sécurité de ce site ? A l'heure du défi de la ressource en eau pour les années à venir, comment peut-on encore envisager de le risque de polluer la Loire avec ce type d'installation ?

Ce projet de méthaniseur paraît complètement déconnecté des enjeux actuels de préservation des ressources et de l'environnement, malgré son étiquette "biogaz".

Observation N° 107 (RegistreDemat)

14/05/2023 20:35:52

Par Jean-Pierre SANZ

Dans ma contribution N°106 il faut lire :

et à moins de 500m, distance minimum définie par les Architectes des Bâtiments de France, pour la Chapelle de Bon Garant.

Observation N° 106 (RegistreDemat)

14/05/2023 20:25:58

Par Jean-Pierre SANZ

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce projet, bien que situé hors de la commune de SAUTRON, générera des impacts non cohérents avec les grands principes exposés dans la modification N°2 du PLUM et générera, tel que prévu à ce jour, des risques et des nuisances pour les habitants et l'environnement de cette commune.

En effet le plan d'épandage sur la commune du digestat concerne des territoires qui comprennent des zones humides avec des ruisseaux et étangs dont le ruisseau du Gué Rieux avec des berges à fortes pentes.

Par ailleurs la zone d'épandage prévue sur SAUTRON est proche d'une ZNIEFF ((Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 2 et à moins de 500m, distance minimum définie par les Architectes des Bâtiments de France.

De plus ces zones d'épandage, ainsi que celles de communes voisines génèreront des nuisances olfactives, voire sanitaires, inacceptables pour les habitants de SAUTRON. Ces nuisances seront accentuées par le fait que la commune se trouve sous les vents d'Ouest dominants.

Ceci est renforcé par la proximité d'habitations avec, apparemment, le non-respect de la distance minimum de 50m mais également par la technique d'épandage d'un digestat liquide sur de la prairie retenue par l'exploitant, à savoir un épandage au pendillard avec enfouissement sous 24h. Ce procédé, selon des experts, n'a pas de sens et n'est pas applicable à de la prairie et à du digestat liquide.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a délivré son avis sur ce projet le 6 février 2023 et les réponses à ses recommandations et questionnements ne semblent pas avoir trouvé un réel écho de la part de l'exploitant.

Elle recommande notamment :

- de corriger l'impact environnemental
- de présenter un résumé technique incluant le plan d'épandage
- de compléter l'argumentation sur l'absence d'enjeux sur les parcelles d'épandage au regard des sites Natura 2000 proches, par voie de conséquence des zones humides proches
- de préciser les possibilités d'évaluer les émissions d'ammoniac lors de l'épandage des digestats.

De même l'exploitant n'a pas apporté de réponse aux observations de la CLE concernant les risques associés à ces zones d'épandage sensibles.

Suite à ces constats et analyses, je vous sollicite pour que :

- le dossier soit complété afin de répondre aux recommandations de la MRAe et aux observations de la CLE
- l'épandage soit réalisé par enfouissement immédiat avec des épandeurs spécifiques pour prairies dotés d'enfouisseurs, ceci sur la commune mais également sur les zones limitrophes de la commune
- le périmètre de 500m autour de la Chapelle de Bon Garant soit respectée
- les distances d'exclusion soient portées à 100m des ruisseaux et des zones humides et à 200m des habitations.

Observation N° 105 (RegistreDemat)

14/05/2023 20:23:51

Anonyme

Je suis personnellement contre l'installation de ce méthaniseur à cet endroit précis. En effet, l'emplacement choisi

est trop près d'usines Seveso, situé sur une zone inondable, trop proche de la Loire et trop proche d'habitations. De plus, le flux quotidien prévu des camions viendra densifier un trafic routier déjà important. Il y a par ailleurs déjà des nuisances olfactives dues à la centrale d'épuration trop proche. Même si on nous garantit pas d'odeur, j'avoue avoir des doutes. Je suis persuadé qu'un meilleur emplacement peut être trouvé.

Observation N° 104 (RegistreDemat)

14/05/2023 19:57:21

Par Karine Courbis

Bonjour,

Je suis opposée à l'installation de ce méthaniseur si près de ma maison. Il apporterait trop de nuisances à notre environnement (bruit, odeurs, circulation des camions).

De plus, la proximité d'entreprises classées CEVESO peut poser problème.

Je suis donc totalement contre ce projet.

Observation N° 103 (RegistreDemat)

14/05/2023 17:49:11

Par Emmanuelle Pagot

Non au méthaniseur à cet endroit ! Pour toutes les raisons de proximité des habitations déjà citées.

Observation N° 102 (RegistreDemat)

14/05/2023 16:19:48

Par Philippe PENEAU

Nous devons répondre collectivement au défi de l'énergie.

Nous voulons produire suffisamment d'énergie pour satisfaire nos nombreux besoins.

Nous voulons retrouver une indépendance énergétique, et limiter les coûts, pour garantir un accès à tous.

Nous voulons limiter au maximum le dérèglement climatique donc les émissions de gaz à effet de serre, donc en finir avec les énergies fossiles.

La première condition, indispensable, est de s'engager résolument dans la sobriété. Impossible de continuer dans la voie du gaspillage (incitation à la consommation, productivisme etc.).

Nous devons, dans le même temps, développer au maximum les énergies décarbonées.

Nous sommes par ailleurs un certain nombre dans le pays à souhaiter ne plus nous laisser contraindre dans l'engrenage de l'énergie nucléaire, dont les inconvénients sont majeurs.

La solution réside dans les énergies renouvelables, dont nous devons soutenir l'expansion le plus possible.

La méthanisation est un des moyens. Elle présente beaucoup d'avantages.

Mais aussi des inconvénients.

Aucune source d'énergie ne sera jamais sans aspects négatifs.

Il faut cependant choisir et faire le tri.

Si nous sommes d'accord avec le choix de la méthanisation en tant que technique alternative de production (c'est mon cas), nous ne pouvons éviter de nous poser des questions sur les projets présentés.

Le projet de Saint-Herblain en suggère beaucoup.

Parmi celle-ci :

- Pourquoi le promoteur est-il un grand groupe, en l'occurrence Engie ? Pourquoi ne pas favoriser l'éclosion de réalisations « citoyennes » ?
- Pourquoi y a-t-il eu si peu d'information et de concertation des populations, des associations et des élus ? Cela vaut pour les habitants voisins, et pour les citoyens des communes concernées tant par la proximité de l'unité de méthanisation et des voies de transport que par l'approvisionnement de l'unité et l'épandage des digestats.
- Peut-on affirmer que le terrain choisi ne sera jamais inondé (cela en tenant compte de la montée des eaux à prévoir dans les prochaines décennies) ? N'y a-t-il vraiment pas de risque pour la bonne santé de la Loire et des nappes phréatiques ?
- Peut-on être sûr aujourd'hui de la quantité suffisante de déchets pour alimenter l'unité ? N'y a-t-il pas concurrence avec d'autres projets dans la région ? Les filières déchets sont-elles prêtes pour cela ? Ne risque-t-on pas de devoir consacrer des terres à des cultures destinées à l'alimentation du méthaniseur ?
- Peut-on garantir aux habitants peu distants qu'ils n'auront pas à subir d'odeurs nauséabondes ni une augmentation de la pollution atmosphérique due aux transports ?
- Est-on certain de pouvoir épandre les digestats comme envisagé, sans devoir parcourir des kilomètres

supplémentaires pour les livrer ?

En l'absence de réponses fermes et étayées par des études scientifiques indépendantes, il ne paraît pas possible de donner un avis favorable au projet de Saint-Herblain.

Observation N° 101 (RegistreDemat)

14/05/2023 14:25:42

Par LYONNELLE MARIN

je ne veux pas de méthaniseur a 600 ml de chez moi  
beaucoup trop d'accidents de méthaniseur sont a dénombrés actuellement  
pas assez de recul sur le procédé pour créer ce projet dans la métropole  
peut on appeler cela du gaz vert !!  
quelle est la réelle économie de CO2 ?  
pour seulement 1900 foyers  
trop de problèmes se quantifient autour de ce projet

- zone inondable
- l'histoire du site
- Natura 2000
- proximité des habitations
- augmentation de la circulation
- bruits
- odeurs
- risque d'explosion
- aucun emploi de plus  
pas de méthaniseur !!!!

Observation N° 100 (RegistreDemat)

14/05/2023 13:02:40

Par Fabienne FERLICOT

Habitante de Haute-indre, je suis opposée à la présence d'un méthaniseur Quai Cormerais, à 600 mètres de nos premières habitations et à 700 mètres d'une école maternelle et d'une école élémentaire pour les raisons suivantes :

- risques d'explosion qui pourrait être aggravée par la proximité de 2 usines classées SEVESO, la présence d'AS24 Total Engie à 60 mètres ( stockage important de carburant), ainsi qu'un stockage de produits chimiques, ce qui pourrait provoquer des risques biologiques.
- risques d'incendie par la présence d'une torchère.
- risques de pollution de la nappe phréatique et de la Loire toute proche reliée par un étier.
- la proximité de la zone NATURA 2000.
- Risques de dévaluations de nos maisons.
- Nuisances sonores et olfactives des à un trafic important de camions.

Ce projet est susceptible d'être un véritable danger pour notre village.

Les habitants de la métropole nantaise, et bien évidemment ceux d'Indre et de Saint-Herblain ont encore en mémoire l'explosion de la nuit du 7 Octobre 1991 à l'endroit même où ce méthaniseur doit être installé.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-herblain-44800/loire-atlantique-c-etait-le-7-octobre-1991-l-explosion-de-saint-herblain-68c01b6c-d8c6-11ea-8ae4-a1bbd49f021c>



Observation N° 99 (RegistreDemat)

14/05/2023 10:30:16

Par PIERRE MARIN

vous êtes responsables !!!  
de la construction d'un méthaniseur dans une zone inondable  
la crue de référence a cet endroit se situe a 5.70ml NGF  
le PPRI nous démontre que le projet se trouve dans une zone B et b  
b zone aléa moyen : environ 6.00ml NGF  
B zone alea fort : environ plus de 7.70 ml NGF  
la cote haute des dallages du projet se situe a 5.11ml NGF  
vous imaginez ce qui pourrait arriver !!  
tout le secteur sera balayé et l'eau emmènerai avec elle  
la pollution dans les zones humides  
peut on concevoir autant de dépense en CO2 pour simplement subvenir en gaz a 1900 foyers  
- la culture pour donner a manger au méthaniseur  
- les transports des intrants et du digestat  
- la fabrication du gaz  
- des risques de tous les jours sur la population  
- plan RSE de votre projet ??  
l'histoire du site qui a été rappelé plusieurs fois dans les avis !!!  
L'épandage dont les communes qui n'en veulent pas !!!  
il ne faut pas construire ce méthaniseur !!!

PJ : image ppri.PNG

Observation N° 98 (RegistreDemat)

13/05/2023 22:35:04

Par Adeline Fais

Bonjour,  
Je suis contre l'installation de ce methaniseur à 700m de ma maison. Il apporterait trop de nuisances à notre environnement, tant au niveau bruit, odeurs, circulation des camions.  
De plus, il serait situé à côté d'entreprises classées ceveso, ce qui peut poser questions.  
Pour finir, la torche de plusieurs mètres de haut peut également apporter d'autres nuisances.  
Nous sommes donc complètement contre ce projet.  
Merci d'en tenir compte.

Observation N° 97 (RegistreDemat)

13/05/2023 22:14:11

Par Christine DUPAS

NON au méthaniseur !  
La construction d'un méthaniseur aux portes de notre commune, est-elle une décision judicieuse lorsque l'on connaît les risques encourus ?  
- Zone inondable, donc pollution de la Loire qui se retrouvera à une centaine de mètres du méthaniseur,  
- Zone à hauts risques avec les usines classées Seveso situées à deux pas du méthaniseur ainsi que la proximité des citernes d'essence.  
- Odeurs nauséabondes d'amoniaque, sulfure d'hydrogène et par grandes chaleurs des déchets en attente et celles du digestat.  
- Nuisances sonores de la torchère, du méthaniseur 24 heures sur 24, ainsi que des rotations fréquentes des camions sur les routes environnantes déjà très encombrées.  
- Les épandages du digestat sur les terres agricoles appauvriront les ressources de celles-ci et détruiront la biodiversité.  
- Quant aux derniers aménagements de la ville de Saint Herblain, de sentiers pedestres vers la Loire sur le site de Tougas, "coulée verte", et des nombreuses pistes cyclables afin de retrouver la nature et de respirer le "bon air", comment les faire sans se pourvoir de masques à oxygène ?

Domage aussi, pour les quelques couples de cigognes qui viennent nicher sur la commune, Route des sables. Les verront nous, encore, dans les années à venir ?  
Ce projet, a été, certainement, mûrement réfléchi, mais par QUI ?

Observation N° 96 (RegistreDemat)

13/05/2023 20:29:24

Par Mehdi Garbaa

Bonjour,

Nous avons longtemps souffert des nuisances olfactives et le stress d'une explosion des usines d'engrais, maintenant qu'elle est fermée nous avons désormais le droit de respirer un air frais.

Je crains maintenant que cette quiétude ne soit troublée par ce projet qui représente :

- Rejets de gaz systématiques car essentiels à la régulation de la pression de la fermentation (odeurs et affections respiratoires)
- trafic routier de poids lourds en hausse sur un axe déjà très fréquenté et bouché aux heures de pointes
- rejets de excédents dans la Loire et pollution du fleuve
- pollution des zones humides environnantes par les rejets
- pluies chargées en azote et autres polluants
- risques d'explosions et de réactions en chaînes compte tenu des usines avoisinantes
- risque e débordements en cas de crue de la Loire. Notez que le GIEC présage toujours d'une hausse significative des cours d'eau ce projet n'a donc rien d'un Investissement long terme

Notons également que la station d'épuration est à moins de 500m de ce méthaniseur...

Je suis asthmatique et j'aimerais rester dans la commune dans laquelle j'ai grandi.

Je note que la ville d'Indre est la plus concernée par ce projet porté par la mairie de saint herblain...

Sincèrement,

Mehdi Garbaa  
0781231777

Observation N° 95 (RegistreDemat)

13/05/2023 18:05:32

Par Stéphane Cocandeau

Je suis étonné qu'un projet veuille s'implanter sans aucune consultation des riverains. Je le trouve pas du tout en phase avec la problématique liée au déplacement long de camion et la préservation environnementale. Selon moi il y a certainement un lieu plus pertinent. Ma seconde interrogation porte sur la préservation du milieu naturel et des dangers liés à l'eau. Est ce que le lieu d'implantation a été pris en considération où est ce qu'une étude à été faite ?

Enfin ma dernière préoccupation porte sur la qualité de vie des riverains et des nuisances liées...(circulation, dévaluation des biens, bruit, odeurs etc...).

Observation N° 94 (RegistreDemat)

13/05/2023 16:04:47

Par Marc DUPAS

Je suis opposé à la construction du methaniseur sur une zone inondable. De plus entouré d usines dites sensibles. Tout cela pour des terres agricoles qui seront apauvries au fil des années. Des rotations de camions diesel par dizaine par jour et en fin de compte pour du gaz dit "écologique" qui coûtera trois fois plus cher. Amis écologistes c'est une fausse bonne idée.

Observation N° 93 (RegistreDemat)

13/05/2023 15:40:11

---

Par Chelsea Rouzineau

Je vais au travail tous les jours à vélo et passe par le quai Émile cormerais.

Je suis opposé à l'installation d'un Méthaniseur à cet endroit là.

En effet les odeurs déjà nauséabondes causées par les autres entreprises du secteur sont tout juste soutenables alors avec un Méthaniseur en plus c'est de la folie. Sans parler du fait que ce soit sur une zone inondable et que des usines classées Seveso sont à proximité de ce projet.

De plus l'installation d'un Méthaniseur est en totale contradiction avec la volonté de la mairie de Nantes de vouloir rendre les bords de Loire plus accessibles aux riverains.

Merci de prendre en compte les avis des personnes qui vivent et Passent par ce secteur.

Cordialement

Chelsea Rouzineau

---

Observation N° 92 (RegistreDemat)

13/05/2023 15:08:58

Par Yvon Legris

Je suis absolument opposé à la l'installation d'un méthaniseur aussi proche des habitations de Haute Indre

---

Observation N° 91 (RegistreDemat)

13/05/2023 14:58:54

Anonyme

Je suis contre ce projet de méthaniseur qui aura bien des effets sur notre qualité de vie (odeurs, camions..) et sur l'écologie. Je refuse l'idée de cautionner l'ultra consommation en organisant le traitement des déchets. La seule voie possible pour les futures générations est de freiner la production, pas de l'entretenir en faisant semblant d'en traiter les conséquences.

---

Observation N° 90 (RegistreDemat)

13/05/2023 14:46:54

Par Françoise Legris

Je suis catégoriquement contre le projet de Méthaniseur prévu à proximité de Haut Indre

---

Observation N° 89 (RegistreDemat)

13/05/2023 12:31:49

Par ARLETTE BEREL-STEPHAN

Avis sur l'implantation d'un Méthaniseur – Quai Émile CORMERAIS à St Herblain  
Complément d'Information concernant le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations), nous pouvons être très inquiet sur l'idée de l'implantation de ce méthaniseur quai Émile CORMERAIS, en bordure de route, après vérification de la distance entre les rives de la Loire et l'implantation méthaniseur, il a été relevé précisément à une distance de 130m.

Ce site est également pollué par des métaux lourds ainsi que du remblai dans une zone inondable, terrain non stable dans le temps, pour recevoir des cuves. (Pouvez-vous nous informer sur les caractéristiques techniques des cuves : leurs implantations Hauteur, Diamètre, profondeur implantation au dessous le niveau du sol, structure de renforcement en acier des cuves en béton armé ? etc.... Comment vous pouvez nous garantir l'absence de corrosion dans le temps de la structure Acier composant le béton des cuves se situant à 130m de la Loire.

Pour rappel, à Basse Indre, site également remblayé à divers endroits sur la commune, nous avons une piscine communale construite proche de la Mairie, cette piscine a dû être démolie pour cause de fissures. Fissures dû au mouvement du terrain remblayé et très mal stabilisé, dû principalement à la qualité du remblai et à la corrosion de la structure acier utilisé lors de la construction.

A l'époque des torchères était disposées également sur le site où se trouve la Mairie d'Indre. De même, nous pouvons constater des torchères actives sur le site de Tougas. Ce site a servi pendant de nombreuses années de dépotoir pour les ordures ménagères de la Métropole. Il en sera de même sur le site Méthaniseur avec des torchères à côté des sites classé SEVESO, ..... Est-ce bien raisonnable et responsable ! Quand sera-t-il, si vous envisagez des cuves de stockages pour le méthaniseur à moins de 130m de la Loire, avec des risques de fissures dans le temps et donc de pollution, sur ce site impacté par le PPRI Le risque zéro, n'existant pas, pouvez-vous nous garantir l'absence de fissures dans les futures décennies sur les cuves (structures béton armé+ acier), stockant les digestas, pouvant polluer la Loire au désespoir de la population, si des fissures apparaissaient comme il en a été le cas pour la piscine de Basse Indre, avec des conséquences beaucoup moins importantes puisque c'était de l'eau non pollué de la piscine qui s'infiltrait dans le sol.

Vous pourrez également vérifier le nombre de fois que la "route des sables" D104, a été remise en état pour cause d'éboulement avec le nombre croissant de poids lourds allant à Arc en ciel.

Au vu du nombre supplémentaire de camions qui entreront pour alimenter le méthaniseur et qui sortiront du site pour livrer les agriculteurs, nous pouvons penser que la route des Sables sera en chantier permanent, « comment ferez-vous pour faire circuler l'ensemble Voitures et camions lors des remises en état de ces routes ? »

Pour toutes ces raisons, et en attendant vos réponses, je suis contre l'implantation de ce méthaniseur à 600m des habitations de Haute INDRE et à 130m de la Loire et dans une zone PPRI « modérée voir fort » avec risque de pollution de la LOIRE.

PJ : Photo Loire vers Méthaniseur - 130m.jpg

Observation N° 88 (RegistreDemat)

13/05/2023 10:52:16

Anonyme

Bonjour

Habitante de haute Indre et directement impactée par les éventuelles odeurs à venir , trafic dense ect... et aucun avantage de prévu pour notre commune .

Il y a forcément un lieu plus approprié, plus loin des habitations et moins nocif pour l'environnement !!

Contre ce projet à cet endroit !

Ne devons plutôt pas aménager les quais de façon agréable pour rejoindre chantenay qui a bien compris et a su exploiter la partie basse de sa commune , avec des commerces, promenade et activités.

Observation N° 87 (RegistreDemat)

12/05/2023 23:49:45

Par Gaëlle TERRIEN

Riveraine de cette future usine si elle voit le jour, je suis habitante de Saint-Herblain et vis à environ 700 m à vol d'oiseau du futur site.

Mon inquiétude porte sur de nombreux points :

l'usine sera implantée près d'une zone SEVESO avec risques d'effet domino en cas de problème  
combien de personnes vivent à proximité ? Entendra-t-on un jour, suite à un accident industriel : tout le monde savait mais a laissé faire pour des raisons économiques...

usine clairement située en zone inondable (aléas fort) et proche d'un étier

nuisances sonores avec les allées et venues des camions venant alimenter le méthaniseur ("bio" déchets issus du 44, des Pays de la Loire et... au delà ? quelle est cette énergie dite verte ?)

nuisances olfactives liées aux bio déchets en attente et au digestat . Nous sommes déjà importunés par de très mauvaises odeurs récurrentes (qui viennent de la station d'épuration de Nantes Métropole ?)Je n'ose imaginer les odeurs les jours de grandes chaleurs.

qu'en est-il de l'épandage ensuite ? qu'en sera-t-il de l'état des sols ensuite ?

les risques pour la santé ne sont pas identifiés. on respirera quoi : ammoniac et du sulfure d'hydrogène...

dévalorisation du coût de l'immobilier dans ce secteur.

Un autre sujet : l'installation telle que présentée actuellement ne couvrirait "que" la moitié de la surface

disponible. On peut donc penser que le méthaniseur pourrait être amené à être agrandi dans le futur. Cet agrandissement n'aura pas besoin d'autorisation préalable.

Je ne comprends pas bien l'aspect écologique ou dit de développement durable quand on sait que l'on va cultiver des plantes pour alimenter ce méthaniseur,. L'agriculture sera dévolue à des cultures mangées par un méthaniseur et non par des humains... Laissez-moi vous dire que cela me laisse songeuse, si ce n'est inquiète, quand on voit l'évolution du climat et les risques alimentaires que cela va poser ou pose déjà.

L'usine est proche de réserves d'essence en bord de Loire. Gaz + essence = ???

Et il y a des espèces d'oiseaux et d'animaux (loutres entre autres) à protéger.

Je ne comprends tout simplement pas ce non-sens qui nous est imposé, sous prétexte d'écologie, d'énergie dite verte. On doit être content de se dire qu'on pourra se déplacer dans des bus roulant "au gaz naturel", mais par contre le ventre vide.

Observation N° 86 (RegistreDemat)

12/05/2023 22:50:44

Anonyme

A priori très favorable à ce projet qui aidera à la décarbonation de l'énergie dans notre pays.

Observation N° 85 (RegistreDemat)

12/05/2023 18:39:07

Par Loïc COUTURIER

Je ne vais pas vous lister les aberrations de ce projet, vous les avez toutes dans les avis

Si vous avez signé l'autorisation de lancement du projet c'est que vous ne l'avez pas étudié, mais peut-être ne lirez-vous pas non plus les avis ?

Je n'étais pas dans la rue ces derniers mois, je n'ai donc pas appris à taper sur des casseroles , mais je me demande comment faire suffisamment de bruit pour que votre ministre, M. Darmanin, vienne voir sur le terrain.

Mais que font les élus ? Où est la protection des populations et de l'environnement ?

Observation N° 84 (RegistreDemat)

12/05/2023 17:40:30

Par Youenn COIC

Bonjour, je rejoins les observations de mon voisin Stéphane NICOLAS, et j'en ajoute quelques unes dans le document joint.

PJ : Observations\_methaniseur\_engie\_bioz\_saint\_herblain\_YouennCoic\_2023.doc

Observation N° 83 (Email)

12/05/2023 10:57:35

Par Quenet Anais

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'observation n°6 du registre papier.

Cordialement.

[[https://files.saint-herblain.fr/signature/logo\\_signature.jpg](https://files.saint-herblain.fr/signature/logo_signature.jpg)]

Anais QUENET

Secrétaire assistante

Cellule de gestion

Direction prévention et réglementation

02 28 25 23 77

Mairie de Saint-Herblain

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/www.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/fb.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/tw.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/it.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/it.png>]

herblain.fr/signature/yt.png]

PJ : observation 6- registre papier.pdf

Observation N° 82 (RegistreDemat)

12/05/2023 12:35:28

Par Marlène BOURVEN

Bonjour,

Plutôt que des commentaires, ceux sont des questions pour lesquelles je souhaite avoir des réponses :

- Le projet est-il vraiment local signifiant qu'aucun déchet ou cives ne proviennent de plus de 100km ?
- Si tel n'est pas le cas...le projet n'est-il pas sur-dimensionné et en porte à faux avec les nouvelles réalités environnementales ?
- Le projet générera t-il des impacts au niveau du sol et sous-sol du terrain sur lequel il est installé ? Il y a-t-il eu des études à ce sujet ?
- Les pollutions olfactives ont-elles été prises en compte pour les riverains ?

Merci de bien vouloir répondre à ces questions.

Bien à vous.

Observation N° 81 (RegistreDemat)

12/05/2023 08:07:07

Anonyme

Je suis totalement contre ce projet polluant pour les mêmes raisons que celles annoncées précédemment :

- La distance minimum de 50 m des habitations ne semble pas respectée pour les parcelles suivantes : JLB5, JLB18, JLB19, JLB20, JLB174
- La zone d'épandage comprend plusieurs parcelles classées en zones humides
- Le périmètre de protection de 500m autour de la chapelle de Bongarant défini par les Architectes des Bâtiments de France n'est pas respectée

De plus l'analyse des risques est trop globale et ne tient pas compte des spécificités de cette zone qui comprend de nombreuses zone humides et qui est traversée par le ruisseau du Gué Rieux dont les pentes de certaines berges sont importantes. Nous constatons d'ailleurs que l'exploitant n'a pas apporté de réponse aux observations de la CLE concernant les risques associés à ces zones d'épandage sensibles.

Encore un projet sous le signe de l'argent qui méprise la biodiversité et les conditions de vie des riverains

Observation N° 80 (RegistreDemat)

11/05/2023 23:19:45

Anonyme

Que la liste des inconvénients et dangers que ce futur méthaniseur occasionnerait est longue

Observation N° 79 (RegistreDemat)

11/05/2023 16:05:28

Par PATRICK HUCHET

Je m'oppose à l'installation du méthaniseur Quai Cormerais sur la commune de Saint-Herblain et à 600 mètres de la commun d'Indre pour les raisons suivantes :

- projet situé en zone inondable, à 120 mètres de la Loire, à moins de 500 mètres d'usines classées SEVESO, à proximité d'une station service, à proximité d'une entreprise qui stocke des produits dangereux (pétroliers et chimiques)...

N'oublions pas ce qui s'est passé à Châteaulin, déversement dans l'Aulne de 400m<sup>3</sup> de digestat polluant ce cours d'eau et privant ainsi 50 communes d'utiliser l'eau pour le quotidien. Que se passera-t-il si une fuite de digestat se produit la Loire étant la principale source d'approvisionnement d'eau potable de la métropole ?

La méthanisation induit des risques d'incendies et d'explosion (site classé ATEX).

Que se passera-t-il en cas d'explosion ? Les habitants de Indre ont encore en mémoire l'explosion de l'usine TOTAL et n'ont aucune envie de connaître à nouveau une telle catastrophe. On peut craindre un effet "domino" vu l'emplacement de ce méthaniseur....



Les nuisances liées à ce méthaniseur sont trop nombreuses pour que ce projet soit acceptable.  
Nuisances olfactives : les intrants seront stockés pour plusieurs mois sous AUVENT!!!  
les intrants solides seront transportés par bennes EVENTUELLEMENT bâchées!!!  
Nuisances sonores : trafic liée au transport, nombre de camions nettement supérieur à ce que ENGIE nous indique.  
Le bruit généré par le méthaniseur 24h/24....  
Nuisances sanitaires : l'enquête publique précise : " Risque sanitaire considéré comme ACCEPTABLE"!!!! Que veut dire ACCEPTABLE ?  
Peut on espérer pour une fois que nos revendications soient prises en compte ?

Observation N° 78 (RegistreDemat)

11/05/2023 14:07:34

Anonyme

Il y a déjà bien trop d'usine. Trop de circulation.

Observation N° 77 (RegistreDemat)

11/05/2023 09:21:48

Par pascal dublineau

Bonour

Vous trouverez en pièce jointe nos observations

Conseil Municipal INDRE

Groupe Indre Avenir

PJ : methaniseur Conseil municipal groupe Indre Avenir.pdf

Observation N° 76 (RegistreDemat)

11/05/2023 08:09:40

Par Jean Pierre Abgrall ASPEC

Monsieur le commissaire,

L'association ASPEC (Association Sautronnaise pour la Protection de l'Environnement et du Cadre de vie) a analysé le plan d'épandage du digestat sur la commune de Sautron et constaté de nombreuses anomalies dans le choix des parcelles retenues :

- La distance minimum de 50 m des habitations ne semble pas respectée pour les parcelles suivantes : JLB5, JLB18, JLB19, JLB20, JLB174

- La zone d'épandage comprend plusieurs parcelles classées en zones humides

- Le périmètre de protection de 500m autour de la chapelle de Bongarant défini par les Architectes des Bâtiments de France n'est pas respectée

De plus l'analyse des risques est trop globale et ne tient pas compte des spécificités de cette zone qui comprend de nombreuses zone humides et qui est traversée par le ruisseau du Gué Rieux dont les pentes de certaines berges sont importantes. Nous constatons d'ailleurs que l'exploitant n'a pas apporté de réponse aux observations de la CLE concernant les risques associés à ces zones d'épandage sensibles.

Compte tenu du cumul des risques dans cette zone (proximité des habitations, zones humides, pentes, cours d'eau, proximité d'une ZNIEFF de type 2), nous demandons que le principe de précaution soit appliqué et que les distances d'exclusion soient augmentées à 200 m des habitations et 100m des zones humides et des berges du cours d'eau.

Nous attirons également votre attention sur une incohérence dans le dossier. L'exploitant prévoit un épandage au pendillard avec enfouissement sous 24h. Selon les spécialistes que nous avons consultés, cette méthode n'est pas applicable aux prairies. Hors la grande majorité des parcelles situées sur la commune de Sautron est constituée de prairies.

De plus, la totalité du digestat devant être répandu sur Sautron le sera sous forme liquide. Un enfouissement de digestat liquide sous 24h dans une prairie n'a pas de sens. Nous demandons par conséquent que soient utilisés des épandeurs spécifiques pour prairies avec enfouisseurs intégrés pour assurer un enfouissement immédiat et

minimiser les risques de pollution des cours d'eau et des zones humides ainsi que les nuisances olfactives pour les riverains.

Jean Pierre Abgrall  
Président de l'ASPEC

Observation N° 75 (RegistreDemat)

11/05/2023 07:12:10

Par Eloïse Thauvin

Bonjour,  
Nous sommes étonnés et très inquiets de voir un projet d'une telle entreprise à cet emplacement.  
Nous habitons proche de cet endroit et sommes inquiets tant pour les nuisances sonores, olfactives que pour les risques d'explosions.  
Nous espérons que vous entendrez les mécontentements des riverains et que vous pourrez trouver un autre endroit pour établir votre methaniseur.  
Cordialement  
Éloïse Thauvin

Observation N° 74 (RegistreDemat)

11/05/2023 07:09:42

Par Eloïse Thauvin

Bonjour,  
Je pense qu'il est vraiment dommage de proposer une telle entreprise si proche des habitations. Nous habitons très proche de l'endroit où vous souhaitez établir le methaniseur et avons des craintes pour l'avenir tant au sujet des nuisances sonores qu' olfactives.  
J'espère que les indignations des riverains pourront être entendues et que vous pourrez trouver une place plus adaptée pour cette entreprise.  
Merci par avance  
Éloïse Thauvin

Observation N° 73 (RegistreDemat)

11/05/2023 00:32:51

Anonyme

Cette installation très coûteuse pose un risque de pollution des sols et de la Loire. Il y a déjà à Indre des sols en bord de Loire qui ont été irrémédiablement pollués par d'anciennes installations et l'air est souvent irrespirable en raison d'émansations des usines environnantes. Stop à la pollution de l'air, de la terre et de l'eau!

Observation N° 72 (RegistreDemat)

10/05/2023 19:45:03

Par Claudine Gueguen

Une fois de plus le secteur Cormerais à St Herblain subirait une nuisance supplémentaire (secteur SEVESO, odeurs station d'épuration, ex décharge d'ordures de l'agglomération..) il est urgent d'arrêter ce type d'installation en zone inondable et de valoriser les bords de Loire.  
Le relogement des familles roumaines vivant sur ce site est-il prévu? Ont-elles été informées de ce projet ?

Observation N° 71 (RegistreDemat)

10/05/2023 17:34:53

Anonyme

Odeurs, risques d'explosions, trafic accru de poids lourds, implantation sur St Herblain mais près de Haute-Indre comme toujours...sur un site sensible près de la Loire, avec usine SEVESO à proximité entre autres.  
Nous avons déjà vécu l'explosion de Total, le remblaiement de la vallée de Tougas avec des déchets hautement toxiques,  
Je dis STOP à ces projets que l'on nous impose, nuisibles pour l'environnement et donc les humains.  
Il est URGENT de prendre réellement en considération les avis des citoyens.

Observation N° 70 (RegistreDemat)

10/05/2023 16:40:59

Par Florence Menard

Le lieux n est pas approprié,a Indre nous allons avoir que les nuisances le bruit des camions sur la RN et surtout les odeurs et la le pire aucun avantage pour notre ville juste les nuisances

Observation N° 69 (RegistreDemat)

09/05/2023 22:25:35

Anonyme

Svp, stop aux usines dangereuses en ville.

Observation N° 68 (RegistreDemat)

09/05/2023 22:07:38

Par CATHERINE RAUZET

Bonjour

Je prends tardivement connaissance de cette enquête publique. Comme exprimé à plusieurs reprises dans les précédentes observations, les délais d'instruction de l'enquête sont écourtés au regard ce cette période de vacances scolaires qui s'enchaîne avec les ponts du mois de mai. Aussi, à la lecture des éléments du dossier et des observations au sein de l'enquête, je rejoins l'ensemble des remarques et interrogations formulées. La liste des nuisances et risques est conséquente. Ce projet semble déjà d'un autre temps au vue et le rapport bénéfiques/nuissances/risques n'est pas convainquant; une économie de 5T d'émission de Co2 annuelle (si j'ai bien compris). J'irai à la rencontre de l'enquêteur à la fin de la semaine afin d'avoir ces précisions. Je demande aussi la prolongation de l'enquête.

Observation N° 67 (RegistreDemat)

09/05/2023 21:53:35

Anonyme

Pour moi c'est non au méthaniseur!

Habitant de haute Indre, il n'y a aucune raison de souffrir d'une nouvelle installation industrielle dans mon environnement proche.

Nous subissons déjà beaucoup trop de nuisances olfactives et toxiques des sites industriels à proximité: dépôt pétro-chimiquier Alkion, la société SATR d'enrobage bitumineux, EPUREO la station d'épuration, l'entreprise MESSER classée SEVESO, l'entreprise BRENNTAG classée également SEVESO, la colline des déchets de Tougas où 5 millions de m<sup>3</sup> de déchets ont été enfoui.

Trop d'industries polluantes, dangereuses et nuisibles à notre santé au même endroit ne font sûrement pas un site bien choisi pour ce méthaniseur.

Pour moi c'est non au méthaniseur!

Observation N° 66 (RegistreDemat)

09/05/2023 18:00:36

Par Jean-Luc GREGOIRE

cf PJ

[PJ : 20230504\\_AvisAeau\\_enqPubBordsLoire\\_signee.pdf](#)

Observation N° 65 (RegistreDemat)

09/05/2023 16:51:08

Par Pascal

Que l'on accapare des terres pour alimenter(Cive) un méthaniseur, même si ce n'est que 10% me paraît un non sens total.

Le rapport bénéfice : ~ 2000 logements pourvus au gaz récupéré et recyclage du fumier ; me semble léger au vu des risques : zone étant répertoriée à risque moyen à fort inondation (ppri), pollution de l'eau.

? explosion , incendie ( entreprise Seveso à 100 m) .

? dégagement d'odeur méthane ( encore plus polluant que le co2).

? le coût financier total du projet , sa consommation en eau , électricité etc....

?le trafic de camions pour l'alimenter et cela jusqu'en dehors de la région, et pour l'approvisionnement des

fermes concernées par l'épandage du digestat.

C'est pourquoi je pense que la balance est nettement négative pour la pérennité d'un tel projet et qu'il ne sert encore et toujours les intérêts d'une agriculture productiviste.

Observation N° 64 (RegistreDemat)

09/05/2023 15:06:08

Par Mathieu RIVOALLAN

Je suis contre ce méthaniseur. Etant futur propriétaire d'une maison situé rue Jules Bodiguel à Haute Indre, voici les raisons (non-exhaustive) de ma position

Les risques d'explosion avec la proximité de deux usines Seveso (Brenntag et Messer) et d'un stockage de produits chimiques

L'existence d'une torchère susceptible de provoquer un incendie au niveau de l'établissement Messer

Les risques de pollution de la nappe phréatique et du fleuve

Les risques olfactifs et les risques de dévaluation des biens immobiliers

Le renforcement du trafic routier déjà bien fort avec l'absence de sécurité pour les piétons et les cyclistes notamment

Une nouvelle artificialisation des sols

La transformation d'un étier en une retenue d'eau pour l'usine

La construction d'un nouveau site en zone inondable ...

Observation N° 63 (RegistreDemat)

08/05/2023 22:06:58

Anonyme

Bonjour

Sous couvert de produire une énergie verte, on oublie les inconvénients que l'utilisation industrielle de cette technologie peut avoir sur l'environnement. La transparence sur ce projet doit être réalisée.

Observation N° 62 (RegistreDemat)

07/05/2023 17:59:41

Par Johan De Villiers

Réaction sur l'avis favorable émis par le maire de Saint Herblain dans le cadre de la demande de permis de construire du méthaniseur industriel (ENGIE)

PJ : Méthaniseur-Avis Maire St Herblain.pdf

Observation N° 61 (RegistreDemat)

06/05/2023 11:23:23

Par Carole Balcon

Veillez trouver ci jointe la position de Complètement d'Indre.

Bien cordialement,

Carole Balcon

PJ : Avis Complètement D'Indre Méthaniseur St Herblain.pdf

Observation N° 60 (RegistreDemat)

05/05/2023 19:37:52

Par Anthony BERTHELOT

Ci-joint l'avis de la majorité municipale de la ville d'Indre.

PJ : Enquête publique - avis majorité municipale d'Indre.pdf

Observation N° 59 (Email)

05/05/2023 10:05:56

Par Quenet Anais

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'observation n°5 du registre papier.

Cordialement.

[[https://files.saint-herblain.fr/signature/logo\\_signature.jpg](https://files.saint-herblain.fr/signature/logo_signature.jpg)]

Anais QUENET

Secrétaire assistante

Cellule de gestion

Direction prévention et réglementation

02 28 25 23 77

Mairie de Saint-Herblain

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/www.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/fb.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/tw.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/it.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/yt.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/yt.png>]

PJ : observation 5.pdf

Observation N° 58 (RegistreDemat)

05/05/2023 10:47:44

Par Véronique Tomietto

En septembre 2015, Nantes Métropole publie son rapport final du Grand Débat : Nantes, la Loire et nous auquel plus de 40 000 personnes ont participé pendant sept mois.

Dans le thème 2 : La Loire, espace économique, espace écologique, je cite les propositions issues du débat :

- « Protéger et restaurer le fleuve et ses rives »,
- « Préserver la qualité de l'eau »,
- « Risque inondation ».

Et plus loin, les préconisations de la commission du débat :

- « Maintenir l'équilibre instauré entre économie et écologie : (...) Veiller à ce que les nouvelles pratiques (...) respectent l'objectif du bon état écologique du fleuve. », « Expérimenter de nouvelles activités économiques comme les énergies renouvelables qu'en l'absence d'effets négatifs sur le paysage et le fonctionnement de la Loire », « Poursuivre les efforts de non pollution des activités industrielles et agricoles (...) », « Prendre en compte le risque d'inondation dans la planification urbaine et les projets urbains. »
- « Faire de la Loire un levier de la transition énergétique et écologique »
- « Renforcer et élargir la vigilance écologique : en fédérant « les acteurs autour du bon état écologique de la Loire », et en favorisant « l'implication des citoyens comme acteurs du territoire »
- « Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau de la Loire ».

Ces deux derniers points déterminent les deux questions suivantes :

- Dans le cadre d'une politique qui prétend valoriser une démarche de démocratie participative, pourquoi le projet du méthaniseur Quai E. Cormerais n'a pas fait l'objet d'une information, voire d'une concertation citoyenne en amont ? Il a fallu que la diffusion du projet soit le fait de citoyens alertés incidemment des années après les premières tractations. Par ailleurs, une seule réunion publique en février 2023 est-elle suffisante pour informer sérieusement la population sur cette installation qui n'est pas anodine ?

Ce choix d'absence de dialogue de la part de nos élus témoignerait-il de la haute sensibilité des impacts de ce projet impopulaire auprès de bon nombre de riverains et autres citoyens ?

- De grosses campagnes d'information sur la qualité et la raréfaction de l'eau potable sensibilisent les citoyens qui s'investissent dans des efforts correspondant à leurs moyens. Quelle valeur ont ces efforts à côté d'un géant comme le méthaniseur envisagé, situé en zone PPRI aux aléas forts, en liens directs avec les nappes

phréatiques et non pas un fossé, mais un étier qui vit avec les marées du fleuve situé à moins de 150 mètres ? Par ailleurs, en tant qu'Indraise, j'interroge les décideurs sur le choix de cette implantation en zone industrielle déjà bien densifiée par des usines polluantes :

- à 600 mètres des premières habitations indraises déjà fortement impactées par la pollution (La qualité de l'air d'Indre selon « Nantes Métropole dans ma poche » est régulièrement dégradée ou au mieux moyenne. Depuis plusieurs années, des habitants recueillent, en lien avec la DREAL, les trop nombreuses dates, où l'air est nauséabond sur la commune –odeurs de bitume, œufs pourris, déchets en décomposition. Pour rappel, Indre est limitrophe avec les poubelles de Nantes ensevelies sous le site de Tougas),
- proche de l'école de la pierre Mara de Haute-Indre, (pour mémoire le site choisi a été le théâtre d'un grave accident en octobre 1991 -explosion, incendie et morts. Quatre ans auparavant, un autre grave accident entraînait l'évacuation des habitants de la périphérie dont ceux d'Indre et une partie de ceux de Saint-Herblain. Les populations riveraines de ces catastrophes industrielles n'en sortent pas indemnes),
- dans un rayon d'à peine plus d'un kilomètre de deux usines classées SEVESO,
- à moins de 200 m d'une zone Natura 2000,
- limitrophe au nord avec un étier, récemment renommé fossé, (cf. ci-dessus),
- à moins de 150 mètres de la Loire,
- dans une zone PPRI aux aléas forts,
- et limitrophe au sud avec la piste cyclable La Loire à vélo déjà bien pitoyable d'un point de vue visuel et environnemental entre les bas de Chantenay et Haute-Indre.

Cette liste n'est certainement pas exhaustive mais suscite bien des interrogations sur la pertinence du choix d'implantation.

J'interroge également les décideurs sur la surenchère des impacts environnementaux et de santé publique dans une zone déjà polluée :

- pollution de l'eau (fleuve, étier, nappes phréatiques), de l'air et par conséquent des sols (proximité de la zone Natura 2000), impactant la santé publique,
- surenchère des nuisances olfactives impactant déjà fortement le quartier de Haute-Indre, (Notons que ce type de nuisance ne se limite pas à une odeur nauséabonde mais qu'elle correspond aussi à des particules suspectes que nos organismes absorbent...),
- augmentation du trafic sur le Quai Emile Cormerais et la route de la vallée qui longe les maisons de Haute-Indre (pollutions sonores et olfactives et donc toxiques supplémentaires),
- Pour ce qui concerne les GES, la MRAE note dans son avis page 10 un « manque de justification faute de documents ».

J'interroge encore les décideurs sur leur sincérité à nous vendre un produit appelé biogaz :

- quand on calcule la somme des GES dont un méthaniseur est responsable : construction, production sur site à laquelle on ajoute les aller et retours quotidiens de dizaines de camions qui arrivent non seulement des départements limitrophes des Pays de la Loire mais aussi d'ailleurs, à l'échelle nationale (au moins 10%) et gestion des déchets, sans oublier son démantèlement,
- quand le digestat est appelé à être épandu sur des terres qui deviendront stériles avec le temps,
- quand on demande aux cultivateurs de convertir des terres dédiées à l'alimentaire pour produire des cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVE) destinées à alimenter ce méthaniseur industriel gourmand qui ne saurait se contenter de la quantité de déchets réellement produite.

J'interroge nos élus métropolitains à la lecture de la préconisation n° 23 du rapport final du Grand Débat : « Agir pour la qualité de vie au quotidien et l'attractivité métropolitaine » dont je cite cette phrase : « Le débat a été l'occasion de souligner qu'à Nantes, c'est d'abord la qualité de vie qui fait l'attractivité de la Métropole. »

Depuis plusieurs années, il semble qu'Indre fasse partie de la Métropole et que la commune puisse donc prétendre à cette qualité de vie qui fait son attractivité, à moins que... elle ne soit que les coulisses de la belle ville de Nantes (classée en 2013 capitale verte européenne où il fait bon vivre) et sa poubelle ???



Observation N° 57 (RegistreDemat)

05/05/2023 09:17:02

Par Sauvons la coulée verte du Drillet

Association « Sauvons la coulée verte du Drillet »

Notre association « Sauvons la coulée verte du Drillet » qui défend le ruisseau du même nom et la coulée verte qui le borde, agit pour que ces « espaces naturels » restent impérativement préservés, tant pour leur biodiversité, que pour la fraîcheur du bien être qu'ils apportent aux habitants, face au maraîchage intensif et l'urbanisation galopante, qui ceinturent ces espaces sensibles.

En nous rendant sur le site internet de Nantes Métropole, nous avons pris connaissance du projet d'un futur Méthaniseur, porté par ENGIE, situé « administrativement » sur la commune de St Herblain, mais impactant prioritairement les résidents de Haute Indre (commune d'Indre), les premières habitation étant situées à 600-700 m.

En tant qu'association vigilante à tout ce qui pourrait porter atteinte à l'environnement naturel, et à la qualité de vie de notre secteur, nous tenons ici à manifester notre plus vive inquiétude, pour les motifs suivants :

SUITE SUR PIÈCE JOINTE

PJ : avis sauvons la coulee verte du drillet.pdf

Observation N° 56 (RegistreDemat)

05/05/2023 08:53:20

Anonyme

Bonjour Madame, Monsieur.

je voudrais juste apporter un témoignage sur une collaboration avec Engie bioz sur un projet de méthanisation qui s'est concrétisé sur un de nos sites.

Outre l'aspect positif de l'unité sur le recyclage de matière et la fourniture d'un gaz renouvelable, cette coopération a été fructueuse et efficace.

Elle a également intégré une Communauté de Communes. Nous avons été ravis de cette collaboration car elle a été très constructives avec toutes les parties prenantes.

De plus, je tiens à souligner que tous les engagements pris par Engie bioz ont été respectés. c'est un gage de qualité et de confiance.

Cordialement

Observation N° 55 (RegistreDemat)

04/05/2023 17:47:16

Par Bernard

Coup de gueule d'un simple citoyen ...

// Depuis 2015, les tractations en sous-main commencent à se jouer autour de ce terrain (Site choisi - Son achat par Nantes Métropole - Puis la décision de Nantes-Métropole en passant un compromis de vente avec la société VOL-V BIOMASSE). Les maires de Saint Herblain et d'Indre sont informés...

// Courant février 2023, les citoyens sont enfin avertis de ce projet...

// Mais en creux, il semble clair que ce projet a déjà toute la bonne écoute des autorités compétentes délivrant notamment les autorisations administratives, la phase de l'enquête publique n'étant plus, dans ce cas, qu'une simple formalité.

suite pièce jointe

PJ : avis bernard.pdf

Observation N° 54 (RegistreDemat)

04/05/2023 16:11:28

---

**Anonyme**

Considérant la proximité, le danger, la pollution, les odeurs, le trafic routier, la gêne visuelle, l'encombrement de la zone déjà bien chargée industriellement (multipliant les risques) ce projet est une abération en ce lieu.

Donc non à ce projet, nous sommes déjà dans une zone bien mal traitée au niveau environnemental, inutile d'en rajouter.

Toutefois mettre en place ce projet dans un autre zone désaffectée et déjà ruinée industriellement loin des habitations et des zones de nature, pourquoi pas.

---

Observation N° 53 (RegistreDemat)

04/05/2023 10:09:11

Par BERNADETTE QUINQUET

L'épandage du digestat émanant du méthaniseur de Saint Herblain, demande des prises de précautions en amont, pour ces raisons qui me semblent très importantes :

- nuisances olfactives pour les riverains
- risque de pollution des zones humides et cours d'eau par ruissellements
- à moyen terme risque d'appauvrissement des sols

Merci d'en tenir compte avant la réalisation de cet épandage pour le bien de tous.

---

Observation N° 52 (RegistreDemat)

03/05/2023 16:49:16

Par NDDL POURSUIVRE ENSEMBLE

L'association « Notre-Dame-des-Landes Poursuivre Ensemble »

a pour objectifs :

- Soutenir, encourager les luttes contre les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII).
- Protéger la biodiversité, les forêts et les bois, les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides, les espèces végétales et animales. Agir en faveur de la sauvegarde de l'Environnement en promouvant des aménagements sobres et harmonieux selon le principe "Eviter, Réduire, Compenser".

Nous avons eu connaissance du projet d'un futur Méthaniseur, porté par ENGIE, sur la commune de St Herblain aux portes d'Indre.

Nous tenons ici à vous faire part de notre vive inquiétude.

En effet, il nous semble impensable d'implanter un tel projet dans une zone répertoriée comme « inondable », l'essentiel du terrain étant recensé en Aléa « fort » ! ...

Plutôt que d'ajouter un projet industriel de plus (Classé ICPE), venant s'ajouter aux très nombreux stockages industriels de tout genre, en bord de La Loire, non stop depuis le pont de Cheviré jusqu'aux portes de la commune d'Indre, ne serait-il pas temps que les élus locaux (St Herblain et Indre) se décident d'enrayer ce développement industriel bord de Loire, et recherchent plutôt une VRAIE reconversion de ce site, au profit de leurs administrés ?

Ce secteur a déjà beaucoup souffert des conséquences de ces occupations polluantes. À titre d'exemple, l'ancienne décharge d'ordures ménagères de la ville de Nantes pendant tant d'années, si aujourd'hui, elle a été arrêtée et nappée d'un verdissement de surface, il n'en demeure pas moins que la pollution est encore là pour de longues années, puisque cette montagne de déchets (15-20 m sur 70 ha) a été déposée sur un ancien bras de la Loire ...

La seule action positive a été le démantèlement quasi-total de SOFERTI à Indre.

Stop aux projets qui ne contentent que des puissants lobbies industriels, leur seul objectif étant la rentabilité financière à travers ces projets d'énergie verte ».

À ce stade des études sont évoquées les mesures compensatoires pour palier aux différents risques environnementaux identifiés et aux nuisances (ici, les mauvaises odeurs, et le trafic de poids lourds). Mais la réalité est tout autre, car nombreux sont les dysfonctionnements observés des méthaniseurs en phase d'exploitation...

Enfin, on peut légitimement s'interroger sur la réelle « écoute » de la population consultée (durant ce petit mois administratif) à l'occasion de l'enquête publique de ce projet, Nantes-Métropole ayant déjà acheté ce terrain

---

dans la perspective précisément de ce projet, et, si nous avons bien compris, l'aurait déjà revendu au porteur du projet (Engie-Bioz), sans passer préalablement par une promesse de vente, sous conditions suspensives. Pour toutes ces raisons et interrogations, notre avis est un « NON » à ce projet.

Dominique Le Lay, Joël Quelard et Christian Grisolle co-président.e.s  
4, La Basse Bretesche - 44130 Notre-Dame-des-Landes - France asso.nddl.poursuivre.ensemble@gmail.com

PJ : Avis NDDL PE pour Enquête méthaniseur .pdf | PJ : LOGO \_NDDL Poursuivre Ensemble.jpg

Observation N° 51 (RegistreDemat)

03/05/2023 14:36:28

Par fabrice Patie

Bonjour,  
Veuillez trouver ci-joint mes observations concernant le projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune de st herblain.  
Cordialement,  
F.Patie

PJ : Remarques enquête public.pdf

Observation N° 50 (Email)

03/05/2023 09:47:49

Par Charles ESMENJAUD 3

Monsieur Patrice MERLET Commissaire enquêteur

L'association Virage Énergie Climat, intéressée par le principe de la méthanisation, demande le prolongement de l'enquête d'utilité publique du projet de méthaniseur à St Herblain.

L'association Virage Énergie Climat Pays de la Loire existe sur la région depuis 14 ans sur le thème de la transition énergétique. Elle a réalisé un scénario de transition énergétique à l'échelle de la région des Pays de la Loire présentant les grandes orientations suivantes : économie d'énergie dans tous les secteurs, arrêt des énergies polluantes et émettrices de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables (solaire, éolien et biomasse). Ces orientations sont conformes aux préconisations du GIEC pour réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et limiter l'ampleur du dérèglement du climat.

A ce titre, l'association est intéressée par l'étude du projet d'installation d'un méthaniseur à St Herblain, projet de la société BIOMETHANE DES BORDS DE LOIRE.

Le dossier proposé pour l'enquête d'utilité publique est copieux et très étoffé. Mais le peu de temps laissé à la consultation rend difficile une étude précise de tous les documents. L'association demande que ce délai soit prolongé d'un mois, après le mercredi 17 mai, afin de permettre une meilleure étude de ce dossier.

Recevez monsieur nos sentiments distingués.

Charles ESMENJAUD (pour l'association Virage Énergie Climat)

--

Charles ESMENJAUD, 123 rue des Pavillons, 44100 Nantes

tel : 02 53 78 22 78 / 06 77 34 64 17

charles.esmenjaud3@orange.fr

la transition énergétique et écologique en 10 mn

<https://virageenergieclimatpdl.org/2021/12/10/11-minutes-avec-nous-en-video/>

agir pour le climat : <https://reseauactionclimat.org/agir/>

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'AVG.

[www.avg.com](http://www.avg.com)

Observation N° 49 (RegistreDemat)

03/05/2023 10:52:07

Par Jean-Hubert FLAMANT

Monsieur le commissaire,

La commune de SAUTRON est concernée par un plan d'épandage des digestats du méthaniseur de 74.51 ha , dont 56.52ha sont retenus avec une aptitude bonne de 15.53 ha seulement.

La carte du plan d'épandage qui figure au dossier est trop imprécise pour vérifier la prise en compte des critères d'exclusion:

- distance de 50 m des habitations ; les secteurs JBL5, JBL6,JBL18 et JBL221 sont très proches du village de Bongarand et sont inclus dans le périmètre de protection Architecte des Batiments de FRANCE de 500 M autour de la chapelle.
- distance de 35 m des berges des cours d'eau et pente des des parcelles inférieures à 7% pour les secteurs de part et d'autre du ruisseau du Gué Rieux.
- les secteurs JBL10 ,JBL12,JBL15 et JBL 174 sont classés en Zone Humide au plan de zonage du règlement graphique du PLUm de NANTES METROPOLE et ne peuvent être inclus dans le plan d'épandage.
- Des travaux importants de restauration des cours d'eau du Cens et du Gué Rieux pour améliorer la qualité de l'eau sont programmés par NANTES METROPOLE en 2023 et 2024 ; l'épandage de digestat semble incompatible avec ces travaux.

Nous demandons l'établissement d'un plan beaucoup plus précis de la zone d'épandage , la remise en cause des secteurs d'épandage en zone humide et situés dans le bassin versant du Gué Rieux , ainsi qu'une distance respectable des apports à proximité du village et de la Chapelle de BONGARAND.

Jean-Hubert FLAMANT

Adjoint au Maire en charge du Développement Durable et des Relations avec Nantes Métropole.

Observation N° 48 (RegistreDemat)

03/05/2023 09:40:15

Par chez Charles Esmenjaud Virage Energie Climat Pays de la Loire

L'association Virage Énergie Climat, intéressée par le principe de la méthanisation, demande le prolongement de l'enquête d'utilité publique du projet de méthaniseur à St Herblain.

L'association Virage Énergie Climat Pays de la Loire existe sur la région depuis 14 ans sur le thème de la transition énergétique. Elle a réalisé un scénario de transition énergétique à l'échelle de la région des Pays de la Loire présentant les grandes orientations suivantes : économie d'énergie dans tous les secteurs, arrêt des énergies polluantes et émettrices de gaz à effet de serre , développement des énergies renouvelables (solaire, éolien et biomasse). Ces orientations sont conformes aux préconisations du GIEC pour réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et limiter l'ampleur du dérèglement du climat.

A ce titre, l'association est intéressée par l'étude du projet d'installation d'un méthaniseur à St Herblain, projet de la société BIOMETHANE DES BORDS DE LOIRE.

Le dossier proposé pour l'enquête d'utilité publique est copieux et très étoffé. Mais le peu de temps laissé à la

consultation rend difficile une étude précise de tous les documents.

L'association demande que ce délai soit prolongé d'un mois, après le mercredi 17 mai, afin de permettre une meilleure étude de ce dossier.

Observation N° 47 (RegistreDemat)

03/05/2023 08:51:23

Par robert salomon

Paraît que la D107 entre Tougas et la rue de la Gare, dite la route des sables et pour cause, est constituée de remblais venus de la Loire quand, pour la Bordelaise, ils l'ont creusée pour la réalisation d'un quai. Et c'est vrai roulant dessus on s'aperçoit qu'elle ondule. Que va-t-il se passer, avec l'accroissement du flux de camions, après la mise en service du méthaniseur et l'agrandissement de Paprec ?

Il serait intéressant de rappeler les dates et lieu des enquêtes d'utilité publique pour le méthaniseur et l'agrandissement de Paprec.

Observation N° 46 (RegistreDemat)

02/05/2023 15:39:29

Par STEPHANE MARTIN

Réelles inquiétudes sur les futures nuisances olfactives du projet, quid de l'exploitation et de sa transparence par Engie, risque de pollution, etc..

Etude recours juridique possible contre ce projet non concerté avec les riverains.

Observation N° 45 (Email)

01/05/2023 15:11:05

Par Alexandre

Bonjour,

Outre le fait que le méthaniseur sera installé à proximité de sites classés sevesos

Il est également à proximité de la Loire, en zone inondable.

À lire vos documents, toutes les règles de sécurité seraient respectées, mais le risque zéro n'existant pas, je trouve l'emplacement très risqué.

5 sites étaient possibles.

Il semble que Saint Herblain n'a été retenu que pour sa proximité des réseaux de gaz !

Cela fait peu d'argument dans la balance en contre partie de toutes les contraintes de cet endroit.

En plus des risques, il y a les habitations à proximité, les odeurs qui seront quoi qu'on en dise, présentes.

Les camions qui augmenteront le trafic routier, le bruit, la pollution, les embouteillages sur ce rond point de Tougas déjà bien chargé.

La compensation du CO<sup>2</sup> me paraît peu élevée et la rentabilité en terme de carbone négligeable.

Pourquoi si loin des sites où seront récoltés et déversés les digestats et autre, la frontière Nord de Saint Herblain aurait évité du transport.

Les trajets des personnes qui viendront travailler sur le site à t'il été pris en compte dans le calcul des émissions de CO<sup>2</sup>, les trajets et rotations des camions ?

Les dépenses en CO<sup>2</sup> de fonctionnement ?

Le projet semble de toute façon déjà validé avant que l'enquête ne soit lancée.

Nous n'avons été informés que très tardivement de ce projet, et pour l'enquête publique, il faut vraiment creuser pour trouver des informations.

De plus la quantité d'information à ingurgiter pour s'attribuer le dossier est trop importante versus le délai de l'enquête.

Pour toutes ces raisons de sécurité, au regard du peu de gain, je suis contre le projet à cet endroit.

Pour ces façons de faire : Peu d'information ou absence d'affichage sur l'enquête publique, je suis contre le projet.

Encore une fois Saint Herblain à l'image de notre gouvernement, nous impose leur façon de voir les choses.

Nous savons que les engagements de sécurité ne seront jamais tenus à 100%.

Le site restera forcément sans surveillance à certaines périodes.

Il y aura forcément des émanations et des effets secondaires.

D'autres sites sont possibles avec moins de risques, peut être moins rentables pour St Herblain et ses investisseurs, mais plus sûre pour la communauté, c'est une évidence.

Mais comme toujours l'argent restera le maître.

Ces bords de Loire qui sont prévus pour une réhabilitation vont repartir pour 30 ans de camions, odeurs et pollutions.

Valoriser les déchets ne devrait pas susciter tant de barrages et de doutes.

Sans l'adhésion de la majorité, le projet doit être retiré, c'est ça la démocratie.

Cordialement

Alexandre RAJA

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Observation N° 44 (RegistreDemat)

01/05/2023 15:44:22

Par Joëlle RONNET

Documents constitutifs du dossier de l'enquête publique :  
malheureusement limités à ceux que prévoit la réglementation...

Si les documents du projet du Méthaniseur « Biométhane des Bords de Loire » sont consultables dans le cadre de l'enquête publique ouverte le 17 avril 2023, et s'ils sont a priori conformes à ceux que la réglementation impose de mettre à disposition, en revanche, ni le porteur du projet (ENGIE), ni les collectivités de St Herblain et d'Indre, n'ont jugé utile de faire un document « grand public », voire complété par des panneaux explicites (en mairies) sur la raison d'être du projet ; sur l'impact environnemental ; sur les risques de danger et sur l'impact visuel, ce qui aurait permis de mieux informer la population proche de ce futur projet, durant toute la période de l'enquête publique.

En l'état, la compilation des documents administratifs reste bien complexe à lire pour la plus grande majorité de la population concernée...

Indépendamment de cette absence de clarté « Tout public », ce projet soulève de nombreuses questions sur les enjeux environnementaux et sur les nuisances de toutes sortes pour les résidents les plus proches : ceux de la ville d'INDRE, alors que ce projet est soutenu par Nantes Métropole sur un terrain situé à St Herblain.

Les pages suivantes illustrent  
l'impact visuel du projet et le risque (fort...) d'inondation du terrain concerné.

?

PJ : avis de Joëlle RONNET.pdf

Observation N° 43 (RegistreDemat)

01/05/2023 10:33:48



Par JULIA BILLARD

A l'observation du plan d'épandage, nous notons que l'unité foncière sur laquelle est construite notre habitation (parcelle 1005) est enclavée par la zone d'épandage JLB19. Ce à quoi nous nous opposons formellement ! (Cf pièce jointe où notre parcelle est signifiée en jaune)

Tout d'abord en raison du non respect de la règlementation puisque notre habitation se situe à moins de 50m de chaque point de la limite de parcelle concernée.

Ensuite parce que l'étude de sol réalisée sur notre parcelle a montré que la pente en direction de la route communale située au nord de notre unité foncière fait passer les eaux de ruissellement de la zone JLB19 par notre terrain. Ce qui, en l'occurrence, est évidemment exclus !

Sans compter les désagréments tels que les émanations d'azote ammoniacal que nous refusons de subir...

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour qu'au minima la zone d'épandage JLB19 soit abandonnée.

Cordialement,  
Julia BILLARD  
Julien CHEVALIER

PJ : 5 LES CHAMPS BEUVES PARCELLE 1005.JPG

Observation N° 42 (RegistreDemat)

01/05/2023 10:14:41

Par Danielle COUTURIER

Résidente à Indre, quartier de Haute Indre, j'estime que ce projet de méthaniseur quai Emile Cormerais à Saint Herblain, à 600 mètres de mon domicile, n'est pas acceptable pour les principales raisons suivantes :

1. Les odeurs qui en découleront, les intrants devant être stockés au niveau d'une simple plateforme sous auvent, le digestat produit étant stocké de la même façon durant 4 mois sur une plateforme couverte (source MRAE).

2. Les risques de pollution de la Loire et de la nappe phréatique, cette usine devant être implantée en plein milieu d'une zone inondable avec aléa fort (supérieur à 1 m) selon le PPRI de la Loire Aval, et en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe, d'où un risque de pollution en situation d'inondation.

3. Les risques d'explosion en chaîne (zone Atex) avec la présence à proximité de Messer, Seveso seuil bas à 330 m - Brenntag, Seveso seul haut à 488 m - Alkion à 171 m et d'une canalisation de gaz naturel sur le quai Emile Cormerais.

4. De plus, il n'y a aucun contrôle de la composition réelle et de l'innocuité des digestats (déchets de déchets) qui seront épandus sur des terres agricoles. Les analyses suivantes devraient être obligatoires : œstrogènes, antibiotiques, bactéries antibio-résistantes, biocides, pesticides, micro-plastiques, iode, perturbateurs endocriniens, auxiliaires technologiques etc, une hygiénisation à 71° étant estimée insuffisante pour détruite toutes les bactéries, virus et toxines.

5. La méthanisation mettra en danger puis provoquera la disparition de la biodiversité en raison des émanations d'ammoniac et autres gaz autour des unités de méthanisation, des zones de stockage de digestats et lors des épandages. GES, (gaz à effet de serre), particules fines et NOx, tant décriés, sont là avec tous leurs effets nocifs.

6. Et pour terminer, quels seront les bénéfices pour notre commune de cette installation ? Voulu par Saint Herblain, sur son territoire il est vrai, cette commune profitera à hauteur de 8 % du méthane produit. Indre profitera seulement des nuisances ! Sans parler des risques de dévaluation de nos biens immobiliers estimés généralement à 30/40 %.

C'est pour toutes ces raisons, que je demande l'abandon pur et simple de ce projet inacceptable en raison du site choisi.

Observation N° 41 (RegistreDemat)

01/05/2023 10:04:00

Par Julien Chevalier

Bonjour,

A la lecture du plan d'épandage, il apparait que les parcelles concernées touchent des lieux d'habitation (exemple JLB19, JLB4, JLB11) pour notre quartier.  
Nous souhaiterions que cela soit à minima à 200m des zones d'habitations afin de conserver notre cadre de vie.  
Merci de votre réponse,  
Julien Chevalier  
0634596211

Observation N° 40 (RegistreDemat)

01/05/2023 09:57:59

Anonyme

cf. doc joint

[PJ : Epandage digestat Sautron.docx](#)

Observation N° 39 (RegistreDemat)

30/04/2023 19:20:14

Par Duchesne Boissinot

Famille de 4 installée à Indre. Nous avons déjà régulièrement des odeurs qui nous viennent de la zone près du quai Émile Cormerais. Ce projet ne va pas améliorer la situation. Comme le disent déjà d'autres personnes cette installation va dégrader notre quotidien et à terme d'évaluer nos biens immobiliers.  
Par ailleurs, la circulation déjà compliquée en voiture à ce niveau va augmenter et niveau vélo on va se retrouver un environnement qui va être davantage bétonné. La route vers Nantes ne va pas en s'améliorant

Observation N° 38 (RegistreDemat)

30/04/2023 18:56:18

Par DIDIER COUERON

Bonjour,  
je constate après une bref lecture de ce projet, qu'il, comme l'indique les porteurs de projet est "vertueux", mais à priori il a beaucoup de bout de station d'épuration, avec tout ce qu'il peut y avoir comme agent pathogènes ( médicament, chimio, produit chimique,...) bref tout ce qui sort de nos toilettes, évier, et autres usines. le tout mélangés à des "restes" alimentaires et autres lisiers.  
je souhaitai indiqué que tout ces produits ne sont à priori pas chauffés, donc le digestat produit, sera immanquablement pollué et remis sur des terres agricoles, qui elles devons nourrir animaux ou humain.  
.ce procédé est à cour terme extrêmement dangereux, des études le prouvent vous devez aller voir argumentaire des scientifiques comme Mr Chateigné avant de valider ce projet.  
je suis contre ce type de projet quelqu'un soit la taille, celui-ci ne servira qu'a arranger les gestionnaires des STEPS, le gaz fourni est seulement le moyen de faire passer la pilule.  
merci de prendre en compte mon intervention

Observation N° 37 (RegistreDemat)

30/04/2023 18:30:30

Par JOCELYNE AVERTY

Pourquoi ne pas avoir tenu compte dans ce projet :

- du risque inondation
- de la proximité d'une zone Seveso

Observation N° 36 (RegistreDemat)

30/04/2023 15:31:37

Par Céline De Villiers

Il y aurait tellement de choses à dire sur ce projet...  
À commencer, le problème des ODEURS évoqué dans le rapport qui sera une VRAIE nuisance en phase d'exploitation, malgré l'assurance donnée dans le rapport de les maîtriser....  
Et j'ajoute, qui dit odeurs dit pollution de l'air !...  
Tous les habitants vivant près d'un Méthaniseur s'en plaignent.

Les odeurs de ce futur Méthaniseur viendront s'ajouter au problème des odeurs déjà ressenties par les Indraises et les Indrais.

Aussi, je vous demande de reconsidérer l'implantation de ce futur Méthaniseur ! Un projet qui viendrait se rajouter (encore), à toutes les activités polluantes, implantées depuis le pont de Cheviré jusqu'aux portes de la ville d'Indre...

Et de rappeler ici l'ancien dépôt à ciel ouvert des ordures ménagères (sur 70ha) de la ville de Nantes sur le site de Tougas pendant des années...

Aujourd'hui caché, il reste une pollution permanente de cet ancien bras de la Loire.

SUITE SUR LA PIÈCE JOINTE

PJ : AVIS C De VILLIERS.pdf

Observation N° 35 (RegistreDemat)

30/04/2023 11:25:36

Par Marjan MONTI

Il faudrait se renseigner sur le nombre d'intervenants dans ce projet sinon les responsabilités seront toujours diluées. Les déchets industriels étant mélangés à la composante biologique, il faudra être vigilant sur l'inclusion ou non de métaux lourds, particulièrement toxiques et polluants. La distance entre les zones d'épandage et les habitations est à surveiller car CA PUE ! Et si la décomposition engendre bien du méthane, elle engendre aussi de l'hydrogène sulfuré (odeurs d'égoûts).

Observation N° 34 (RegistreDemat)

30/04/2023 10:55:01

Par Matthieu GERARD GUIHERY

La méthanisation avec intelligence qui respectent l'environnement du vivant avec tte sa biodiversité ! Justice sociétale, environnementale, sanitaire, pour le respect de notre vaisseau la Terre & ctre le capitalisme économique néolibérale destructeur responsable de cette crise sanitaire, environnementale & financière !

Observation N° 33 (RegistreDemat)

29/04/2023 19:43:37

Anonyme

Des épandages sont prévus à moins de 50 m d'habitations et proche d'un ru et de ZH avec des digestats liquides sur Sautron. Il est à minima nécessaire de prévoir un enfouisseur pour limiter les ruissellements. L'éloignement à 100m des habitants semble nécessaire pour limiter les nuisances olfactives et impact sur le système respiratoire. Le périmètre d'épandage doit donc être revu plus précisément pour tenir compte de la réalité du terrain.

Observation N° 32 (RegistreDemat)

29/04/2023 18:21:56

Anonyme

Je demande l'annulation du projet au titre des risques encourus.

Observation N° 31 (RegistreDemat)

29/04/2023 09:49:10

Par Monique LEDRU

Je demande ,l'extension de la zone d'exclusion à un minimum de 100m des zones humides et des habitats. Ainsi que l'enfouissement des digestats.

Observation N° 30 (RegistreDemat)

29/04/2023 09:46:34

Par yves LEDRU

Je demande ,l'extension de la zone d'exclusion à un minimum de 100m des zones humides et des habitats. Ainsi que l'enfouissement des digestats.

Observation N° 29 (Email)

28/04/2023 15:12:46

Par Quenet Anais

Madame, Monsieur,  
Veuillez trouver ci-joint l'observation n°4 du registre papier.  
Cordialement.

[[https://files.saint-herblain.fr/signature/logo\\_signature.jpg](https://files.saint-herblain.fr/signature/logo_signature.jpg)]

Anais QUENET  
Secrétaire assistante  
Cellule de gestion  
Direction prévention et réglementation  
02 28 25 23 77  
Mairie de Saint-Herblain  
[<https://files.saint-herblain.fr/signature/www.png>] [<https://files.saint-herblain.fr/signature/fb.png>]  
[<https://files.saint-herblain.fr/signature/tw.png>] [<https://files.saint-herblain.fr/signature/it.png>] [<https://files.saint-herblain.fr/signature/yt.png>]

PJ : image006.jpg PJ : observation 4.pdf

Observation N° 28 (Email)  
Par Quenet Anais

28/04/2023 15:11:05

Madame, Monsieur,  
Veuillez trouver ci-joint l'observation n°3 du registre papier.  
Cordialement.

[[https://files.saint-herblain.fr/signature/logo\\_signature.jpg](https://files.saint-herblain.fr/signature/logo_signature.jpg)]

Anais QUENET  
Secrétaire assistante  
Cellule de gestion  
Direction prévention et réglementation  
02 28 25 23 77  
Mairie de Saint-Herblain  
[<https://files.saint-herblain.fr/signature/www.png>] [<https://files.saint-herblain.fr/signature/fb.png>]  
[<https://files.saint-herblain.fr/signature/tw.png>] [<https://files.saint-herblain.fr/signature/it.png>] [<https://files.saint-herblain.fr/signature/yt.png>]

PJ : observation 3.pdf

Observation N° 27 (RegistreDemat)  
Par Mickael COSTANTINI

28/04/2023 10:16:47

Eu égard aux éléments présents dans les documents mis à disposition, il résulte que ce projet entraîne un grand nombre de conséquences néfastes pour l'environnement et la population.  
D'abord des risques d'explosion avec d'une part la proximité de deux usines Seveso (Brenntag et Messer) et d'un stockage de produits chimiques, d'autre part l'existence d'une torchère susceptible de provoquer un incendie au niveau de l'établissement Messer.

Ensuite, il existe un très grand risque de pollution de la nappe phréatique et du fleuve.  
Puis, il existe des risques olfactifs pour les riverains qui disposent d'un droit à une vie saine. L'installation de ce type d'ouvrage constituera sans aucun doute un véritable trouble anormal du voisinage. Il y aura aussi des conséquences délétères pour les habitants qui verront un très grosse dévaluation de leurs biens immobiliers...

Au surplus cela va entrainer un renforcement du trafic routier...

Observation N° 26 (RegistreDemat)

28/04/2023 09:11:55

Anonyme

Bonjour , je suis contre l'implantation d'un methaniseur sur la zone de saint herblain pour les raisons suivantes  
-proximité avec la loire et possibilité de contamination de l'eau , danger pour faune et flore .  
-proximité avec plusieurs sites industriels classés seveso .  
-proximité avec agglomération , zone résidencielle  
-projet contraire aux nécessités de réduire consommation d'énergie  
-augmentation du trafic routier pour l'approvisionnement en matieres ,et donc nuisances, pollution,bruit,bétonage  
..

Observation N° 25 (RegistreDemat)

28/04/2023 08:26:44

Par Yves Hubert

Je suis totalement opposé à l'installation d'un méthaniseur quai Emile Cormerais à Saint Herblain. Comme tous les méthaniseurs de taille moyenne ou importante, ce méthaniseur représente, sous de nombreux aspects, de graves nuisances environnementales et sociales : émissions de gaz à effet de serre (augmentation du trafic de camions), fuite de méthane (gaz 20 fois plus nocif que le CO2), destruction de biodiversité (conséquence de l'épandage incontrôlé du digestat), détournement de la destination alimentaire des terres agricoles, souffrance animale (fermes usines) , ....Le concept de ce type méthaniseur PERPÉTUE LES DÉRIVES DU MODÈLE AGRICOLE ACTUEL en valorisant notamment la culture du maïs.

Observation N° 24 (RegistreDemat)

28/04/2023 08:16:41

Par Du bocage Soudanais Cri

Mr Merlet,

Il est grand temps que ce type d'industrie se remette en question. Alors qu'une explosion de methane a détruit plus de 18000 bovins au texas une entreprise aurait l'audace de s'entreprendre à un tel risque d'explosion autour d'un site seveso ??

Il y à la des incoherences majeures dont il faut prendre conscience.

Quant à la question de l'accaparement des terres il nécessaire de réevaluer d'urgence nos modes de consommations. ce n'est en aucun cas ce type d'infrastructure qui permettra de réduire notre boulimie énergétique et encore moins de préserver la biodiversité.

Les methaniseurs ne font que légitimer un type consommation de nos ressources.

Cet avenir, encore prouver par le GIEC, est que peu prospère !!

Prenons le temps de réfléchir sérieusement à ce projet et nos méthodes de consommation pour l'avenir.

Le méthaniseur où qu'il soit n'est pas un défi d'avenir sur la proportion présenter dans ce dossier.

Non merci.

Le cri du bocage soudanais

Observation N° 23 (RegistreDemat)

28/04/2023 04:05:44

Par Yves-Marie EVENO

Habitant de St Herblain et usager quotidien de cette route, je suis totalement CONTRE ce projet =

1) la proximité IMMEDIATE avec la Loire et d'une zone humide est inadéquate avec une telle usine

2) cette route est un accès majeur pour entrer dans Nantes, déjà fortement emprunté pour éviter le périphérique, alors hors de question d'y rajouter encore des camions pour acheminer les 90 t: jours de biodéchets !!! elle est loin d'être en bon état pour supporter leurs passages et l'accès autant par Indre que par Nantes n'est pas forcément des plus aisés

3) les entrées de Nantes sont d'ores et déjà bien trop saturées d'usines comme entre autres l'incinérateur de Rezé (Chaufferie de la Californie) ou tout à côté la chaufferie Nadic de la Janvraie

Merci de trouver un lieu plus adéquat, mieux sécurisé, et d'oublier Indre !!!!

Observation N° 22 (RegistreDemat)

27/04/2023 20:44:56

Anonyme

Habitante de haute indre avec ma famille, ayant connu l'explosion de l'usine dans mon enfance je pense que nous avons déjà assez de nuisances industrielles sur la commune, je m'oppose à cette construction. De plus, les faits ci dessous sont avérés dans d'autres méthaniseurs: Les risques d'explosion avec : a) la proximité de deux usines Seveso (Brenntag et Messer) et d'un stockage de produits chimiques – b) l'existence d'une torchère susceptible de provoquer un incendie au niveau de l'établissement Messer

Les risques de pollution de la nappe phréatique et du fleuve

Les risques olfactifs et les risques de dévaluation des biens immobiliers

Le renforcement du trafic routier

Observation N° 21 (RegistreDemat)

27/04/2023 20:39:30

Anonyme

Refus car :

Les risques d'explosion avec : a) la proximité de deux usines Seveso (Brenntag et Messer) et d'un stockage de produits chimiques – b) l'existence d'une torchère susceptible de provoquer un incendie au niveau de l'établissement Messer

Les risques de pollution de la nappe phréatique et du fleuve

Les risques olfactifs et les risques de dévaluation des biens immobiliers

Le renforcement du trafic routier

Observation N° 20 (RegistreDemat)

27/04/2023 12:02:34

Par BERNARD STEPHAN

Observation Méthaniseur

PJ : 2023 - RESUMÉ pour Enquete Publique - Méthaniseur - Avril 2023.docx

Observation N° 19 (RegistreDemat)

27/04/2023 10:48:22

Par Tina BENAZET

J'habite Saint herblain mais ayant vécu à basse indre ,je connais bien ce chemin qui de loin est nauséabond,l'air est pollué et l'eau aussi. JE ME JOINTS À CETTE CAUSE EN M'OPPOSANT À LA CONSTRUCTION D'UN METANISEUR URBAIN DANS CETTE ZONE.Y A ASSEZ DÉJÀ AVEC LA DECHETTERIE ET LES ENTREPRISES SEVESO STOP À L'IMPLANTATION D'UN METANISEUR A HAUTE INDRE.

Observation N° 18 (RegistreDemat)

27/04/2023 10:37:09

Anonyme

« Habitante de Haute-Indre, j'ai déjà subi l'explosion d'usine à ce même endroit faisant un mort et beaucoup de dégâts sur la commune et je supporte tout le temps les odeurs nauséabondes de ce même secteur.

Il existe déjà 2 usines SEVESO, ça suffit.

A l'heure où l'eau est un bien qui est et va devenir de plus en plus précieux, je ne veux pas d'un méthaniseur avec



le risque de pollution de la nappe phréatique et de la Loire, ça suffit.

Je supporte assez d'odeurs, ça suffit.

A cela se rajoute l'augmentation du trafic routier par le va et vient de camions, ça suffit.

STOP AU METHANISEUR »

Observation N° 17 (RegistreDemat)

27/04/2023 10:04:09

Anonyme

Habitant de Haute Indre, je suis formellement opposé à l'implantation de ce biométhane à quelques centaines de mètres de la commune.

Il ne nous apportera principalement que des nuisances de tous ordres :

pollution des eaux

nuisances olfactives

accroissement de la circulation sur des routes déjà chargées

pollution des sols par digestat au fil des années

Observation N° 16 (RegistreDemat)

27/04/2023 09:44:09

Par FLORENCE BENAZET

Habitante de Haute-Indre, j'ai déjà subi l'explosion d'usine à ce même endroit faisant un mort et beaucoup de dégâts sur la commune et je supporte tout le temps les odeurs nauséabondes de ce même secteur.

Il existe déjà 2 usines SEVESO, ça suffit.

A l'heure où l'eau est un bien qui est et va devenir de plus en plus précieux, je ne veux pas d'un méthaniseur avec le risque de pollution de la nappe phréatique et de la Loire, ça suffit.

Je supporte assez d'odeurs, ça suffit.

A cela se rajoute l'augmentation du trafic routier par le va et vient de camions, ça suffit.

STOP AU METHANISEUR

Observation N° 15 (RegistreDemat)

26/04/2023 18:34:09

Anonyme

J'habite à Haute Indre et ne suis pas d'accord pour l'implantation d'un méthaniseur à l'endroit qui est prévu sur la commune de Saint - Herblain.

Ce qui m'inquiète :

- La proximité de notre petit village

- En cas de fuite, une pollution possible des étiers qui longent le site, et donc de la Loire à laquelle ils sont reliés.

- Une nuisance importante due aux va et vient de camions, pour apporter les déchets (60km alentour) , et au transport ensuite des résidus/engrais aux agriculteurs , situés plutôt au nord de département.(Nous avons déjà la nuisance des camions qui vont régulièrement à Arc en Ciel sur Couëron). Et qu'en est-il de la consommation d'essence de ces camions?

- La proximité d'usines déjà dangereuses classées SEVESO dans le secteur

- Une gêne possible de mauvaises odeurs .

- une crainte que les résidus qui vont servir d'engrais aux agriculteurs ne soient pas si vertueux pour les sols, au niveau écologique que ce qu'on en dit..

- les cultures prévues spécialement pour alimenter le méthaniseur, en cas d'insuffisance de déchets fournis, sont pour moi une aberration. Les cultures doivent être prioritairement réservées à l'alimentation des êtres vivants.

En ces temps difficiles pour l'environnement, je suis consciente qu'il faut rechercher une diversification des

sources d'énergie, mais je ne suis pas persuadée loin de là qu'un méthaniseur soit une bonne solution. J'ai d'ailleurs lu ici ou là du qu'en Allemagne et au Danemark ils revenaient en arrière sur le sujet. Pourquoi irions nous à contre courant?

Je rappelle également que Haute Indre a déjà été bien impacté par le passé, par des nuisances industrielles, nuage toxique, explosion des réservoirs, ex usine Soferti classée Seveso etc etc.

Je crois que nous avons déjà supporté pas mal de nuisances et que nous ne désirons pas en subir de nouvelles. J'ose espérer que les remarques faites lors de cette enquête publique soient pour une fois suivies d'effets. Les avis des habitants, citoyens électeurs ne doivent pas être ignorés. Sinon, il ne faudra pas se demander pourquoi il y a tant d'abstention dans les urnes.

Observation N° 14 (RegistreDemat)

24/04/2023 13:01:07

Anonyme

Je suis fortement contre ce projet de méthaniseur :

La valorisation des déchets par compostage sera bien plus efficace environnementalement, le digestat restant ne constitue pas un amendement agricole comme prétendu et les intrants agricoles utilisés seraient bien plus profitables en retour direct au sol pour restaurer la vie des sols (en améliorant le taux de matière organique, la capacité de rétention d'eau et la vie du sol de manière générale).

Observation N° 13 (Email)

24/04/2023 09:22:23

Par Quenet Anais

[[https://files.saint-herblain.fr/signature/logo\\_signature.jpg](https://files.saint-herblain.fr/signature/logo_signature.jpg)]

Anais QUENET

Secrétaire assistante

Cellule de gestion

Direction prévention et réglementation

02 28 25 23 77

Mairie de Saint-Herblain

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/www.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/fb.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/tw.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/it.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/yt.png>]

PJ : observation 2- registre papier.pdf

Observation N° 12 (RegistreDemat)

23/04/2023 07:54:31

Par ASSOCIATION DES RIVERAINS DE HAUTE INDRE

Nous, Association des riverains de Haute Indre (ADRHI), nous battons depuis 10 ans pour la protection des biens et du cadre de vie des habitants d'Indre.

C'est à ce titre qu'ayant découvert tout à fait par hasard il y quelques mois le projet d'installation d'une usine de méthanisation à Saint Herblain, à 600 mètres de nos habitations, profitant de notre assemblée générale du 26 janvier 2023, nous avons immédiatement lancé l'alerte sur ce projet de méthaniseur urbain hautement confidentiel, car dans les tuyaux de la métropole depuis octobre 2018. Confidentiel ? On comprend bien pourquoi. Nullement hostiles à la production de biogaz par le biais des méthaniseurs agricoles, nous nous interrogeons cependant sur l'emplacement choisi pour ce méthaniseur urbain ?

1 - Comment peut-on en effet envisager de construire cette usine hautement toxique à proximité de la Loire et d'une zone Natura 2000 quand on sait par avance ce qu'il résulterait d'une fuite de digestat dans le fleuve (voir Châteaulin où 400 m3 de digestat se sont répandus dans l'Aulne en août 2020 privant d'eau potable une cinquantaine de communes de la région). On nous répondra que tout est sous contrôle mais ce grave accident

d'une usine, également Engie Bioz (toujours en procès), a déjà démontré le contraire !

2 - Comment peut-on essayer de nous faire croire qu'il n'y a aucun risque lorsque le Collectif scientifique national méthanisation (CSNM) rapporte « l'accidentologie de la méthanisation est croissante puisque passée de 6 accidents par an pour 1 000 méthaniseurs avant 2015, à 38 par an depuis 2015 ... les usines les plus accidentogènes étant celles gérées par les grands groupes » ( !).

3 - On sait que les incendies restent la cause principale d'accidents sur ce type d'usine (source CSNM). Alors comment peut-on envisager de construire cette centrale de méthanisation ATEX à proximité de deux usines Seveso (Brenntag et Messer) et d'un stockage de produits chimiques, la torchère du méthaniseur étant déjà susceptible, à elle seule, de provoquer un incendie au niveau de l'établissement Messer ?

4 – Au moment où la métropole, dans son Mag d'avril 2023, se demande comment préserver son eau potable, parle de protection du territoire et d'écologie, au moment où des castors et des passages de loutres ont été repérés par cette même métropole dans les étiers d'Indre, comment peut-on envisager de construire ce méthaniseur hautement toxique pour la faune et la flore en bordure des étiers qui irriguent Haute Indre et, de surcroît, dans une zone inondable où la montée des eaux se fait sentir par le sous-sol aux grandes marées ? (ci-joint carte PPRI de la commune de Saint Herblain)

5 - C'est pourquoi, nous, ADRHI, représentant nos adhérents et les 650 personnes ayant déjà signé la pétition « Non au méthaniseur de Saint Herblain », conscients des risques en tous genre que fera courir cette usine de méthanisation, aussi bien sur l'environnement que sur nos biens, lassés d'être pris pour la poubelle de l'agglomération nantaise, demandons l'abandon pur et simple de ce projet d'usine de méthanisation à cet endroit.

PJ : papier entête adrhi méthaniseur.pdf PJ : carte PPRI st herblain.jpg

Observation N° 11 (RegistreDemat)

22/04/2023 15:22:37

Par Saint-Herblain en Commun

demande de prolongation de l'enquête publique (compte tenu de la complexité du dossier et ce avec une période de vacances scolaires et de ponts)

PJ : 20230417\_comm. enquêteur méthaniseur bdL.pdf

Observation N° 10 (RegistreDemat)

21/04/2023 16:27:01

Par Fabien Coudray

Je m'oppose fermement à l'ouverture de ce methaniseur situé à quelques centaines de mètres de nos habitations, de nos lieux de vie !

Observation N° 9 (RegistreDemat)

21/04/2023 13:36:58

Par Anny PERROCHEAU

habitante de roche maurice, je suis contre cette implantation, qui va encore et toujours augmenter la circulation de camions.De plus j'ai subi le nuage toxique, explosion sur le site,les mauvaises odeurs des végétaux. A chaque fois le projet est beau mais en durée beaucoup de nuisances,infiltration du sol odeur des lisiers etc,,,,,,NON NON NON

Observation N° 8 (RegistreDemat)

20/04/2023 16:22:23

Par Stéphane NICOLAS

Lettre d'opposition au projet de méthaniseur sur la commune de Saint-Herblain. Voir courrier en pièce jointe.

PJ : Courrier - enque?te publique - me?thaniseur Saint-Herblain - Avril 2023.pdf

Observation N° 7 (RegistreDemat)

19/04/2023 19:34:34

Anonyme

Un Méthaniseur pourquoi pas mais son lieu d'implantation est vraiment inacceptable à St Herblain. Habitant à Haute-Indre je redoute les effets néfastes de ce méthaniseur. Pourquoi :

- Les risques d'explosion qui ne sont pas à négliger. Le risque zéro n'existe pas, évitons les risques c'est encore mieux :

- a) la proximité de deux usines Seveso (Brenntag et Messer) et d'un stockage de produits chimiques
- b) l'existence d'une torchère susceptible de provoquer un incendie au niveau de l'établissement Messer

Et que penser des risques de pollution de la nappe phréatique et du fleuve. Oú est passé la dynamique de défense de notre patrimoine nature.

Les risques olfactifs nous avons déjà donné avec l'usine Soferti

Les risques de dévaluation des biens immobiliers ne sont pas négligeables. Le prix de nos maisons va se réduire à peau de chagrin

Le renforcement du trafic routier, les allées et venues sont un non sens en ce qui concerne l'empreinte carbone.

Il faut éviter de mettre en place ce projet qui est une menace pour notre futur.

Observation N° 6 (RegistreDemat)

19/04/2023 19:14:32

Par Daniel Viaud

Ce projet situe dans une zone seveso est une aberration !

En zone inondable de surcroît

Sans parler du bruit des odeurs et de la noria de camions à longueur de journée

Tout ça pour un bénéfice ridicule

Vu le coût de fonctionnement

Habitant déjà à 300m de la zone seveso, je suis contre ajouter un danger aux dangers actuels

Observation N° 5 (RegistreDemat)

19/04/2023 17:28:20

Par rozenn Le Quellec

Bonjour,

J'écris au nom de ma famille (5persones) demeurant non loin de l'implantation envisagé du méthaniseur.

Nous sommes totalement opposé à ce projet. Nous pensons qu'un telle installation est susceptible de dégrader considérablement notre cadre de vie et celui des espèces animales et végétales du secteur.

Observation N° 4 (RegistreDemat)

19/04/2023 16:15:13

Par Gaëlle Goby

Je suis habitante de Haute-Indre, et donc directement concernée par le projet

[PJ : Courrier - enquête publique - méthaniseur - avril 2023.docx](#)

Observation N° 3 (RegistreDemat)

19/04/2023 11:53:47

Anonyme

Voir en pièce jointe les observsions sous la référence : Observations\_EP\_Méthaniseur\_SRE\_19042023

[PJ : Observations\\_EP\\_Méthaniseur\\_SRE\\_19042023.pdf](#)

Observation N° 2 (RegistreDemat)

18/04/2023 16:35:31

Par Isabelle FLAMON

Merci de me confirmer si ces informations sont vraies :

- une station de carburant est attenante au site ?

- des oiseaux et des loutres seraient menacés ?
- la Loire pourrait être polluée en cas d'incident ?
- les voies cyclables sont coupées par les aller venues de camions?
- l'immobilier est dévalorisé par cette implantation ?

Observation N° 1 (Email)

17/04/2023 14:48:43

Par Quenet Anais

Madame, Monsieur,  
Veuillez trouver ci-joint l'observation 1.

[[https://files.saint-herblain.fr/signature/logo\\_signature.jpg](https://files.saint-herblain.fr/signature/logo_signature.jpg)]

Anais QUENET  
Secrétaire assistante  
Cellule de gestion  
Direction prévention et réglementation  
02 28 25 23 77  
Mairie de Saint-Herblain

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/www.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/fb.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/tw.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/it.png>]

[<https://files.saint-herblain.fr/signature/yt.png>]

PJ : observation 1- registre papier.pdf